

MINISTÈRE
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



FORUM NATIONAL DES FEMMES 2012

Thème : « Prise en compte des femmes dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCADD) ».

DOCUMENT INTRODUCTIF
AUX TRAVAUX DU FORUM

Septembre 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
I. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME.....	8
II. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU FORUM NATIONAL DES FEMMES DE 2010.....	12
2.1. Méthodologie de collecte des données	12
2.2. Actions menées par les acteurs dans les régions en lien avec la SCADD.....	13
2.2.1. <i>Actions des services techniques déconcentrés</i>	14
2.2.2. <i>Actions menées par les programmes et projets</i>	21
2.2.3. <i>Actions menées par les OSC</i>	23
2.3. Dans le secteur de l'éducation de base et de l'alphabétisation.....	25
2.4. Dans le secteur des infrastructures et du désenclavement.....	26
2.5. Dans le secteur de l'agriculture et de l'hydraulique	28
2.6. Dans le secteur de la sécurité et de la protection de l'intégrité physique et psychologique des femmes et des jeunes filles.	29
2.7. Dans le secteur du commerce, de l'industrie et l'artisanat	30
2.8. Dans le secteur de l'économie et des finances	31
2.9. Dans le secteur des mines, des carrières et de l'énergie	34
2.10. Dans le secteur de l'action sociale et de la solidarité nationale.....	35
2.11. Dans le secteur de l'environnement et du développement durable	37
2.12. Dans le secteur de la santé.....	39
2.13. Dans le secteur de la promotion de la femme.....	42
2.14. Dans le secteur des enseignements secondaire et supérieur	45
2.15. Dans le secteur de la justice.....	46
2.16. Dans le secteur des transports, des postes et de l'économie numérique.....	47
2.17. Dans le secteur de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi	49
2.18. Ministères non interpellés en 2010, mais qui ont menées des actions qui entrent dans le cadre de la mise en œuvre de certaines recommandations	50
2.18.1. Ministère des Droits humains et de la Promotion civique (MDHPC)	50
2.18.2. Ministère de l'Habitat et de l'urbanisme (MHU).....	50
2.18.3. Ministère de la Défense et des anciens combattants (MDAC)	51

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEN :	Appui au désenclavement numérique
AFEMIB :	Association des femmes du secteur minier du Burkina
AGR :	Activités génératrices de revenus
AME :	Association des mères éducatrices
APE :	Association des parents d'élèves
CAJF :	Centre d'accueil pour jeunes filles
BAD :	Banque africaine de développement
BADEA :	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BF :	Burkina Faso
BOAD :	Banque ouest africaine de développement
CAC :	Cellule d'appui conseil
CEDEAO :	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF :	Convention sur l'élimination de toutes formes de violences à l'égard des femmes
CEG :	Collège d'enseignement général
CEPS :	Centre d'éducation et de promotion sociale
CHR :	Centre hospitalier régional
CIFRAF :	Centre d'information, de formation et de recherche-action sur la femme
CMA :	Centre médical avec antenne chirurgicale
CNSEF :	Commission nationale pour le suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina en faveur de la femme
COCOPGenre :	Conseil communal pour la promotion du genre
CONALDIS :	Commission nationale de lutte contre toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
CONAPGenre :	Conseil national pour la promotion du genre
COREPGenre :	Conseil régional pour la promotion du genre
CPAF :	Centre permanent d'alphabétisation et de formation
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSPS :	Centre de santé et de promotion sociale
DAJ :	Direction des affaires juridiques
DAJHF :	Direction des affaires juridiques et de l'habilitation de la femme
DCAF :	Direction de la coordination des associations féminines
DCPPF :	Direction de la communication et de la presse pour la promotion de la femme

- DESAFJF :** Direction de l'encadrement et suivi des actions en faveur de la femme et de la jeune fille
- DGD :** Direction du genre pour le développement
- DGRCEF :** Direction générale du renforcement des capacités et de l'expertise féminine
- DGPPDF :** Direction générale de la promotion et de la protection des droits de la femme
- DPHF :** Direction du plaidoyer et de l'habilitation en faveur de la femme
- DRICA :** direction régionale de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
- DRPF :** Direction régionale de la Promotion de femme
- ENSP :** Ecole nationale de santé publique
- FAARF :** Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
- FAFPA :** Fonds d'appui à la formation et professionnelle et à l'apprentissage
- FNF :** Fonds nationaux de financement
- FNG :** Fonds national genre
- GSP :** Garde de sécurité pénitentiaire
- HIMG :** Haute intensité de main d'œuvre
- IDS :** Institut des sciences
- IEC/CCC :** Information, éducation, communication/Communication pour le changement de comportement
- MCJF :** Maison communautaire pour jeunes filles
- MDHPC :** Ministère des Droits humains et de la promotion civique
- MEBF :** Maison de l'entreprise du Burkina Faso
- MEDD :** Ministère de l'environnement et du développement durable
- MESS :** Ministère des enseignements secondaire et supérieur
- MGF :** Mutilations génitales féminines
- MHU :** Ministère de l'habitat et de l'urbanisme
- MICA :** Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
- MENA :** Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation
- MPF :** Ministère de la Promotion de la femme
- MTPEN :** Ministère des transports, des postes et de l'économie numérique
- OMD :** Objectifs du millénaire pour le développement
- ONG :** Organisation non gouvernementale
- OPJ :** Officier de police judiciaire
- OSC :** Organisation de la société civile
- PAGED/PFNL :** Projet d'amélioration et de gestion durable des produits forestiers non ligneux

PAGREN : Projet D'appui à la gestion participative des ressources naturelles

PC : Physique et chimie

PFNL : Produits forestiers non ligneux

PMK : Prytanée militaire du Kadiogo

PNE : Politique nationale de l'emploi

PNK : Projet national karité

PNPF : Politique nationale de promotion de la femme

PNG : Politique nationale genre

PPTE : Pays pauvres très endettés

PSCE : Programme spécial de création d'emplois

PTF : Partenaires techniques et financiers

PTME : Prévention de la transmission mère-enfant

RAOPE : Réseau des associations et ONG contre la pratique de l'excision

RBOIPD : Réseau burkinabè des organisations islamiques en population et développement

RCI : République de Côte d'Ivoire

RELECORE : Réseau des leaders coutumiers et religieux

RENAGETIC : Réseau national genre et technologies de l'information et de la communication

RJLPE : Réseau des journalistes de lutte contre la pratique de l'excision

SCADD : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable

SFD : Système financier décentralisé

SIAO : Salon international de l'artisanat de Ouagadougou

SNAEF : Stratégie nationale pour l'accélération de l'éducation des filles

SNI : Semaine nationale de l'Internet

SOFIGEB : Société financière de garantie interbancaire du Burkina

SONATUR : Société nationale d'aménagement des terrains urbains

SONU : Soins obstétricaux et néonataux d'urgence

SP/CNLPE : Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la pratique de l'excision

SP/CONAPGenre : Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du genre

TIC : Technologie de l'information et de la communication

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

UNFPA : Fonds des Nations unies pour la population

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

UPB : Université polytechnique de Bobo-Dioulasso.

INTRODUCTION

Le développement durable et équitable d'un pays ne peut se faire sans la pleine participation de tous ses citoyens et citoyennes, à la fois comme acteurs et bénéficiaires des efforts déployés. Depuis plusieurs décennies la prise en compte des inégalités entre les hommes et les femmes dans le processus de développement et particulièrement la valorisation du rôle actif de la femme dans ce processus ont toujours constitué une préoccupation pour les autorités du Burkina Faso. C'est pourquoi l'égalité entre les sexes est considérée désormais par le gouvernement comme une condition sine qua none du développement. Il s'agit pour les autorités de valoriser les potentialités oubliées ou négligées des femmes pour en faire des partenaires égales en vue de l'émergence et le développement durable du pays.

Pour l'atteinte de cette égalité réelle entre tous les citoyens et citoyennes dans le processus du développement national, les autorités burkinabè ont entrepris des actions politiques majeures. Le Gouvernement a adopté, en juillet 2009, la Politique nationale Genre (PNG) dont la vision est de parvenir à l'existence « d'une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». L'objectif de la PNG est de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Cette préoccupation est mise en relief dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD, 2011-2015) qui a été adoptée en 2010 et qui constitue désormais le référentiel national de toutes les interventions en matière de développement. Lors de l'élaboration de cette politique globale, le genre a été considéré comme un principe directeur. En effet, dans la formulation de la SCADD, les fondements, les objectifs et les axes stratégiques accordent une importance au genre et à la mise en œuvre de la PNG. C'est ainsi que l'axe 4 est consacré à la prise en compte des questions transversales notamment les actions prioritaires contenues dans les politiques, plans et programmes de développement.

Toutefois, les enjeux et défis liés au contenu de la SCADD sont très nombreux et sa mise en œuvre est susceptible d'entraîner des changements positifs de la société. D'où la nécessité d'une appropriation de cette politique par toutes les composantes de la société et de leur implication active dans sa mise en œuvre. Cela est d'autant plus crucial que certaines femmes restent encore victimes des pratiques et modes de vie traditionnels qui constituent un handicap pour leur insertion au processus de modernisation et de compétitivité qui va se mettre en place par la mise en œuvre SCADD.

L'appropriation de cette politique par les femmes s'avère indispensable et requiert d'elles l'adoption de nouveaux comportements. En effet, si elles ne sont pas prises en compte ou n'arrivent pas à s'impliquer dans les actions, la mise en œuvre de la SCADD peut contribuer à aggraver les inégalités liées au genre dans la société. Par contre, si dès maintenant une réflexion prospective est faite sur le niveau de prise en compte des femmes dans les secteurs

prioritaires, cela permettra de dégager des pistes d'actions porteuses en faveur des femmes. Les questions principales qui se posent sont les suivantes :

- Quelle est la situation actuelle de la prise en compte des femmes et du genre dans les politiques et les programmes sectoriels entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD ?
- Quelles sont les actions fortes engagées par les départements ministériels et au niveau des collectivités pour la prise en compte des femmes dans l'exécution de la SCADD ?
- Comment se fait le suivi-évaluation de la prise en compte des femmes et du genre dans la mise en œuvre de la SCADD ?
- Comment faire en sorte pour que la SCADD ne vienne aggraver les inégalités déjà existantes ou en créer de nouvelles entre les hommes et les femmes dans la société burkinabé ?
- Quels sont les enjeux, défis et contraintes à la prise en compte adéquate des femmes dans la mise en œuvre de la SCADD d'ici à 2015 ?

C'est pour anticiper et mener des réflexions pour un mieux être des femmes dans la société et en conformité avec l'axe 2 « promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus » et l'axe 6 « promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socio-économique » de la PNG, que le ministère de la Promotion de la femme a placé la tenue du troisième Forum national des femmes sous le thème : « *Prise en compte des femmes dans la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD)* ».

Le présent document introductif aux travaux du Forum national des femmes comprend quatre parties :

- la présentation du ministère de la Promotion de la femme (MPF) ;
- l'état de la mise en œuvre des recommandations issues du Forum national des femmes de 2010.

I. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME

La création du ministère de la Promotion de la femme s'inscrit dans la mise en œuvre des recommandations de la conférence de Beijing (1995) relatives aux mécanismes institutionnels de coordination des actions en faveur de la femme. Elle relève aussi de la volonté politique d'intégrer les réalités et besoins de la femme dans les stratégies nationales de développement.

A sa création en **juin 1997** par décret N°97-270/PRES/PM, le ministère de la Promotion de la femme avait pour missions essentielles de : (i) œuvrer pour la promotion socioéconomique de la femme ; (ii) coordonner et impulser des actions en faveur de la femme et ce, en relation avec les autres départements ministériels.

Au fil du temps et face aux nouveaux défis à relever, les missions du ministère ont évolué pour s'adapter constamment aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des femmes.

En effet, avec l'adoption par le gouvernement du Burkina Faso en juillet 2009, de la Politique nationale Genre (PNG) qui est le référentiel en matière de promotion du genre, dont le ministère de la Promotion de la femme a la responsabilité de la coordination de sa mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés.

C'est ainsi que conformément au décret N°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 6 juin 2011, portant attributions des membres du Gouvernement, les missions suivantes lui sont confiées :

1. l'élaboration de stratégies de promotion de la femme et de la jeune fille ;
2. le suivi et l'évaluation des stratégies de promotion de la femme et de la jeune fille ;
3. la promotion de l'égalité des droits en faveur des femmes ;
4. la promotion des femmes et de leurs droits à la santé de la reproduction ;
5. l'information et la sensibilisation sur les droits de la femme en relation avec le ministère de la Promotion des Droits humains ;
6. la coordination des actions en faveur de la femme auprès des partenaires et des structures concernées ;
7. le suivi et l'évaluation de l'impact des actions des organismes non gouvernementaux et des associations féminines ;
8. le suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale Genre, en relation avec les départements ministériels concernés ;
9. la veille pour mieux assurer une meilleure appropriation du genre par les différents acteurs (administration publique centrale et déconcentrée, collectivités territoriales, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) ;
10. le renforcement du dispositif institutionnel de promotion de la femme par la mise en place :
 - de cellules genre dans les institutions publiques ;
 - des conseils nationaux de promotion du genre ;
 - du cadre de concertation MPF-OSC.

11. la promotion de l'intégration du genre dans les systèmes centraux et locaux de planification et de budgétisation ;
12. la promotion du respect des droits et l'élimination des violences basées sur le genre ;
13. la promotion de l'égalité d'accès aux sphères de décision à travers des campagnes de plaidoyer pour la mise en œuvre des mesures d'application de la loi sur le quota genre.

Toutefois, l'organisation actuelle du département découle toujours du décret N°2006-625/PRES/PM/MPF du 28 juin 2006, portant organisation du ministère de la Promotion de la femme et se présente comme suit.

La direction générale de la Promotion et de la protection des droits de la femme (**DGPPDF**), chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de promotion et de protection des droits de la femme et de la jeune fille. Elle est composée de la direction des Affaires juridiques (**DAJ**), et de la direction du Plaidoyer et de l'habilitation en faveur de la femme (**DPHF**).

La direction générale du renforcement des capacités et de l'expertise féminine (**DGRCEF**), chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies appropriées de valorisation de l'expertise féminine. Elle est composée de la direction de la Coordination des associations féminines (**DCAF**), de la direction de l'Encadrement et du suivi des actions en faveur de la femme et de la jeune fille (**DESAFJF**) et de la direction du Genre pour le développement (**DGD**).

Le ministère de la Promotion de la femme dispose également de treize (**13**) directions régionales (**DRPF**), et des mécanismes institutionnels et des structures spécifiques rattachées qui sont :

- la Commission nationale de suivi de la mise en œuvre des engagements du Burkina Faso en faveur des femmes (**CNSEF**) ;
- le Centre d'information, de formation et recherche-action sur la femme (**CIFRAF**) qui se veut un lieu d'échanges permanent en termes d'analyse et de production de l'information pertinente et fiable sur la situation de la femme ;
- le Projet national karité (**PNK**) dont l'objectif principal est la réhabilitation et la dynamisation de la filière karité afin de contribuer à relever le niveau socioéconomique de la femme rurale.

Depuis sa création en 1997, le MPF a élaboré et mis en œuvre trois (3) Plans d'actions de promotion de la femme (1998-2000, 2003-2007, 2006-2010). Ces plans d'actions s'inscrivent dans la mise en œuvre des domaines prioritaires de la Plate-forme d'actions de Beijing (1995), en rapport avec les réalités socioéconomiques de notre pays.

En septembre 2004, le gouvernement a adopté la Politique nationale de promotion de la femme (PNPF) qui se veut un cadre d'orientation pour l'action gouvernementale et pour l'ensemble de ses partenaires dans le domaine de la promotion de la femme, dont la mise en œuvre a pris fin en 2010.

L'ancrage de la PNG au MPF et qui constitue dorénavant le document de référence du ministère a nécessité au plan institutionnel, la mise en place d'un Secrétariat permanent du Conseil national pour la promotion du Genre (**SP/CONAPGenre**) placé sous la tutelle du ministère. Conformément au décret N°2010-048/PRES/PM/MPF/MEF portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil national pour la promotion du genre (**CONAPGenre**), le SP/CONAPGenre est chargé de :

- contribuer à la mise en place et à l'animation des cadres de concertation des différents acteurs impliqués dans la promotion du genre ;
- préparer les dossiers techniques et organiser les différentes rencontres du CONAPGenre ;
- assurer le secrétariat des rencontres du CONAPGenre ;
- participer à la définition des indicateurs sexospécifiques avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ;
- veiller à l'appropriation par les différents intervenants du concept genre tel qu'il est défini dans le document de la Politique Nationale Genre ;
- développer et diffuser les stratégies de communication et les bonnes pratiques en matière de genre ;
- appuyer l'institutionnalisation de la prise en compte du genre dans les différents secteurs (ministères, institutions, organisations de la société civile, secteur privé, etc.) ;
- coordonner les travaux d'élaboration du plan d'actions genre ;
- collecter, traiter et analyser les données de terrain qui alimentent les travaux des sessions du CONAPGenre ;
- assurer le contrôle et le suivi-évaluation des projets et programmes ainsi que l'utilisation des ressources.

Pour la mise en œuvre de la PNG, il a été mis en place des cadres de concertation multi-acteurs entre le ministère et ses partenaires. Ce sont :

- le Conseil national pour la promotion du Genre (**CONAPGenre**) ;
- les Conseils régionaux pour la promotion du Genre (**COREPGenre**) dans les treize (13) régions ;
- les Conseils communaux pour la promotion du Genre (**COCOPGenre**) dans toutes les communes du Burkina ;
- le cadre de concertation ministères-PTF-OSC-Secteur privé ;
- les cellules genre au sein des ministères et institutions publiques (en remplacement des points focaux).

L'atteinte des objectifs de la PNG se fera à travers les sept (07) axes stratégiques suivants :

- amélioration de l'accès et du contrôle de manière égale et équitable de tous les burkinabè, hommes et femmes, aux services sociaux de base ;

- promotion des droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus ;
- amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision ;
- promotion de l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux ;
- promotion du respect des droits et l'élimination des violences ;
- promotion du genre pour un changement de comportements en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socio-économique ;
- développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso.

Ces axes stratégiques d'intervention constituent en soi un ensemble d'options prioritaires pour la réalisation de la vision et l'atteinte des objectifs de la PNG, et par conséquent des OMD et ceux de la SCADD. De cette politique, le ministère de la Promotion de la femme a élaboré en juin 2010 le premier Plan d'action glissant (2011-2013) actuellement en cours d'exécution.

Outre l'adoption de la PNG, le gouvernement a adopté des textes et lois favorables à la promotion de la femme et du genre. On peut à ce titre citer :

- l'adoption de la loi portant fixation de quota lors des élections législatives et municipales au Burkina Faso, le 16 juin 2009, et qui marque un tournant décisif et une grande opportunité pour accroître la participation des femmes dans les instances décisionnelles ;
- l'adoption de la loi sur la sécurisation foncière en milieu rural, en juillet 2009 ;
- l'adoption, le 08 juin 2012, de la Stratégie nationale pour l'accélération de l'éducation des filles (SNAEF).

Pour favoriser la représentativité des femmes dans les sphères de décision, les mesures et actions ont essentiellement porté sur :

- la mise en place et le fonctionnement d'un Caucus genre au niveau de l'assemblée nationale ;
- la formation et la sensibilisation des femmes en citoyenneté et leadership ;
- l'appui aux travaux de recherche visant à identifier les voies et moyens pour renforcer l'émergence politique des femmes ;
- le plaidoyer auprès des responsables politiques pour un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales.

Nonobstant cet arsenal de mécanismes institutionnels et juridiques, beaucoup reste encore à faire pour l'amélioration de la situation socioéconomique, juridique et politique de la femme au Burkina Faso.

II. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU FORUM NATIONAL DES FEMMES DE 2010.

A la faveur de la célébration du cinquantième anniversaire de l'accession de notre pays à l'indépendance, le ministère de la Promotion de la femme a organisé le 2^{ème} Forum national des femmes, placé sous le très haut patronage de Son Excellence Blaise COMPAORE, président du Faso. Cette rencontre nationale a réuni du 27 au 28 septembre 2010 à Bobo-Dioulasso, deux mille (2 000) délégué(e)s venu(e)s des treize (13) régions qui ont porté la réflexion sur le thème : « *La contribution de la femme à l'édification du Burkina Faso de l'indépendance à nos jours : bilan et nouveaux défis* ».

Au cours de la rencontre d'échanges, les participants et les participantes ont jeté un regard rétrospectif sur les grandes actions menées par les femmes et au profit des femmes dans les domaines politique, social, économique et juridique de 1960 à nos jours et qui ont contribué à l'édification de notre pays. A partir des leçons qui ont été tirées, de nouveaux défis ont été identifiés pour renforcer la participation de la femme au processus de développement du Burkina Faso.

A l'issue du forum, des recommandations ont été adoptées pour impulser davantage une dynamique en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes à la base. Ces recommandations ont été adressées au chef de l'Etat qui a interpellé les différents ministères pour la mise en œuvre. Les ministères interpellés devaient entreprendre des actions pour la mise en œuvre desdites recommandations.

En rappel, à l'issue du 1^{er} Forum national des femmes tenu en 2008, le chef de l'Etat avait instruit la mise en place d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations. Ce mécanisme devrait permettre de faire le bilan à mi-parcours et avant la tenue du prochain forum. C'est dans cette optique que le MPF a entrepris un certain nombre de démarches pour collecter des données sur la mise en œuvre des recommandations du forum national des femmes de 2010.

2.1. Méthodologie de collecte des données

Afin de faciliter la collecte des informations sur l'état de mise en œuvre des recommandations du forum national des femmes de 2010 et de préparer le forum national de 2012, les étapes suivantes ont été entreprises :

Etape1 : La tenue de l'atelier sur l'état de mise en œuvre des recommandations

Le ministère de la Promotion de la Femme a élaboré un outil de collecte et de suivi de l'état de mise en œuvre des recommandations du forum national des femmes de 2010. C'est dans ce contexte que le ministère a organisé le 17 avril 2012 l'atelier bilan des actions de mises en œuvre desdites recommandations.

L'atelier a permis aux départements ministériels de présenter les actions menées. Aussi, dans le souci de faciliter une meilleure exploitation des données des différents ministères, les participants ont proposé un canevas de présentation. A la suite de l'atelier des correspondances ont été adressées aux différents ministères afin d'avoir des informations sur les actions qu'ils ont menées.

Etape 2 : La présentation du contenu de la SCADD dans les treize 13 régions

Durant le mois d'Avril, le MPF a tenu des rencontres d'information sur la SCADD avec les femmes au niveau des treize (13) régions. Il s'est agi pour le Ministère de la Promotion de la Femme en collaboration avec le Secrétariat Technique National de la SCADD de présenter la SCADD aux femmes afin qu'elles se l'approprient.

Etape 3 : L'organisation de tournées dans les provinciales

Après la tenue des rencontres d'informations, les Directions Régionales de la Promotion de la Femme en collaboration avec les Directions régionales de l'Economie et de la Planification ont effectué des tournées provinciales pour présenter le contenu de la SCADD aux femmes et recueillir leurs préoccupations et actions à entreprendre en vue de leur prise en compte dans la mise en œuvre de la SCADD.

Etape 4 : L'organisation des fora régionaux par le Ministère de la Promotion de la Femme

Cette dernière étape était une opportunité pour les femmes et autres acteurs de développement de la Région (services techniques déconcentrés, projets et programmes, ONG, OSC, collectivités locales) de :

- identifier les actions menées en faveur des femmes au niveau de la région de 2010 à 2012 ;
- identifier les insuffisances liées aux actions menées en faveur des femmes ;
- formuler des suggestions et proposer des actions à entreprendre en faveur des femmes d'ici à 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) ;
- proposer des doléances des femmes de chaque région à soumettre au Chef de l'Etat.

2.2. Actions menées par les acteurs dans les régions en lien avec la SCADD

Les tableaux ci-après font la synthèse les actions menées par les acteurs sectoriels et de la société civile, présentées comme réponses éventuelles aux préoccupations des femmes. Au vue des difficultés rencontrées dans la mobilisation des acteurs dans certaines régions, les données recueillies ne prennent pas en compte toutes les contributions.

2.2.1. Actions des services techniques déconcentrés

AXE 1 : Développement des piliers de la croissance accélérée

Secteur de Production

Régions	DRAH	DRA	DREDD	DREP
Boucle du Mouhoun	Opération 100.000 charrues dont 50% est accordé aux femmes.	3800 femmes formées en élevage et 14242 femmes ont bénéficié de semences fourragères ;	630 femmes formées dans la transformation et la commercialisation des produits forestiers.	Equipement des femmes en pousse pousses pour le transport des charges.
Cascades	Dotation des femmes en semences maraichères, boutures de manioc, semences de riz, de maïs, engrais.	Insémination de 63 vaches dont 18 vaches pour les femmes et construction de bâtiment d'élevage moderne.	Formation et équipement de 23 GVF en production des plants, en AGR (beurre de karité).	9 femmes ont bénéficié du financement du Fonds d'Appui au secteur informel (FASI)
Centre	154 femmes bénéficiaires sur un total de 640 bénéficiaires (30%), distribution gratuite de semences de niébé et de sacs triple fond à 1 000 femmes.	- Financement de 10 micro-projets de femme (10 424 885 fCFA par le (FODEL) ; - 437 femmes formées en élevage.	63 Formations sur la conservation de la viande de gibier, la reconnaissance des espèces sauvages utilisées en pharmacopée.	1 377 660 000 francs CFA de crédits FAARF octroyés à 13 811 femmes.
Centre-Est	928ha aménagés dont 587,4ha aux femmes, 1600 charrues dont 50% aux femmes.	2218 femmes sur 6603 personnes ont été formées en élevage.	3426 femmes ont été sensibilisées sur l'exploitation forestière, les changements climatiques, l'écocitoyenneté.	572.855.000 FCFA de crédits octroyés à 8986 femmes.
Centre-Nord	30% de terre octroyée aux femmes.	- Formation en techniques d'élevage ; - Création d'un centre d'élevage de race Goudalie.	- Réalisation de site anti érosifs ; - Fertilisation des sols (compostage)	Octroi des fonds aux groupements féminins pour activités génératrices de revenus.
Centre-ouest	159 femmes ont bénéficié de charrues, distribution gratuite de semences de Niébé à 4000 femmes et 14.000 sacs triples fonds. 5914 femmes bénéficient de parcelles rizicoles	- 108 femmes formées dans la filière bétail viande ; - 106 femmes en aviculture sur financement PCAVIII ; - ASP, 186 dans la filière porcine.	170 femmes ont été formées en production de plants et plantation, en coconstruction et utilisation de foyers améliorés, en gestion des projets, marketing, et recherche de financement.	- 151 plateformes installées - 435 775 000 FCFA de crédits FAAR octroyés à 8726 femmes.
Centre-Sud	Octroi de charrues aux femmes et distribution gratuite de semences de niébé et de sacs triple fond -voyage d'étude au Niger sur la conservation des produits maraichers.	Dans un noyau de vingt producteurs identifiés dans le cadre de l'Opération « Eleveur Leaders » 2 femmes ont été identifiées par province, soit 6 femmes pour le Centre Sud.	1760 femmes ont été sensibilisées sur la préservation des arbres, à l'utilisation des foyers 3 pierres améliorées, sur l'écocitoyenneté, sur la salubrité et sur la gestion saine de leur cadre.	
Est	542 projets portés par les femmes sur un total de 1204 projets soumis, soit 45%, ont été financés dans le cadre de ce programme à hauteur de	Formations sensibilisations sur des thèmes variés ; appui aux groupements féminin des filières laits-viande etc.	- Appui à la création de bosquets des femmes à Fada et à Gayéri ; - Sensibilisation de 2549 femmes sur les bonnes pratiques de gestion des terres	Appui aux AGR au profit de 15 femmes

Régions	DRAH	DRA	DREDD	DREP
	435 894 203 Cfa.			
Haut-Bassins	- Distribution de 350 charrues aux femmes dans l'opération 100 000 charrues. - 750 femmes ont bénéficié d'intrants au titre de la campagne 2012-2013 a des prix subventionnés.	3709 femmes formées production et transformation de la viande (1126), production et transformation du lait (234), production des cuirs et peaux (32), production du miel (26), production. Le fonds a également réalisé, un forage avec adduction d'eau potable pour les femmes du village de Sibalo	Sensibilisation de 367 femmes sur le leadership dans les groupements de gestion Forestière (GGF).	Octroi de 20 millions aux groupements et associations par le FAARF
Nord	Réalisation d'actions de négociation pour l'accès des femmes et des jeunes aux terres aménagées ;		L'organisation d'une foire régionale pour valoriser et primer.	Le montant total bénéficié par les femmes de la région 11 434 000 FCFA, soit 69,57%
Plateau Central	Octroi d'intrants agricoles : semences et don de matériel agricole : 3000 charrues (50% aux femmes) ;	44 crédits pour l'élevage de la volaille traditionnelle (FODEL).	Sensibilisation de 462 femmes sur la production permettant de préserver les arbres et 760 femmes sur l'utilisation des foyers améliorés « trois pierres » et « dolo ».	
Sahel	Appui en semences et en matériels agricoles (opération cent mille charrues); Implication des femmes dans les bas fonds rizicoles (60% de femmes sont attributaires)	- Appui à l'embouche bovine ; - Construction et équipement d'une mini-laiterie ; - Formation de 200 femmes en techniques de cultures fourragères ;		
Sud-Ouest	Distribution de 400 charrues dont 50% aux femmes. -Octroi gratuit de niébé uniquement à 1000 femmes dans les différentes communes. Dans le cadre de la production du riz pluvial, 40% des superficies des bas-fonds aménagés sont octroyées aux femmes,	formation des femmes en production avicole et production porcine.	Formation des femmes sur la préservation de l'environnement. -diffusion) -Encadrement et accompagnement des associations féminines dans leurs activités de reboisement -Production des plants	

AXE2 : Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale

Secteur sociaux

Région	Education	Santé et nutrition	Réduction des inégalités de genre,	Emploi et accroissement des revenus
Boucle du Mouthoun	Appui à l'organisation faïtière AME	Lutte contre la mortalité maternelle et néonatale ;		243 projets sont financés dans le domaine de l'entreprenariat ; -Opération permis de conduire ; -Prise en compte des jeunes filles dans le volontariat ; -Création d'emploi (50% réservé aux filles) ; Formation professionnelle (50% réservé aux filles).
Cascades	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un guide sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive au profit de 200 pairs éducateurs dont filles qui interviennent dans 100 classes du 1^{er} cycle ; - Organisation de 558 causeries sur la santé sexuelle et reproductive au profit de 7 725 élèves dont 3016 filles chaque année ; - Réalisation d'activités de sensibilisation sur les grossesses non désirées et précoces 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 350 femmes en nutrition et éducation sur la santé de la mère et de l'enfant ; - Prise en charge gynécologique des PV/VIH ; - Dépistage et prise en charge des tumeurs gynécologiques et mammaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Formations de noyaux relais sur les 6 bornes pratiques familiales ; - Sensibilisation pour l'adoption des bonnes pratiques familiales ; - Résolution de 698 cas de conflits relatifs au CPF (recherche de parenté, actions à fin de subsides, mariage forcé). 	<ul style="list-style-type: none"> - 466 femmes formées en entreprenariat ; - Séances d'information et de sensibilisation au profit de 886 personnes dont 143 femmes de 15 communes sur les opportunités d'emplois ; - Formation spécifiques de 2013 femmes de la Région des Cascades
Centre	<ul style="list-style-type: none"> - 5 046 élèves (2 260 garçons et 2 786 filles ; 30 femmes et 20 hommes) sensibilisés sur la santé de la reproduction ; - Formation de 20 associations des mères éducatrices (AME) et de 20 associations des parents d'élèves (APE) sur le suivi de la scolarisation des filles et sur les violences faites aux filles en milieu scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mutuelles de santé dans les districts sanitaires ; - Mise en œuvre du système de partage de coût des urgences obstétricales dans le district sanitaire de Bogodogo. 	<ul style="list-style-type: none"> - Causeries sur le code des personnes (CPF) ; - Causeries sur l'Education à la Vie Familiale ; - Causeries sur les MGF ; - Formation des noyaux relais ; - Causeries sur l'EVF, la santé de la reproduction et la puériculture ; - Séances de counseling sur divers thèmes ; - Formation des jeunes filles en couture, art ménager, fabrique de savon ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de jeunes filles et femmes en leadership ; - 60 filles formées en production de savon et eau de javel ; - Mise en stage de 320 femmes contre 327 hommes ; - 320 femmes formées en entreprenariat contre 800 hommes ; - Inscription de 650 femmes

Région	Éducation	Santé et nutrition	Réduction des inégalités de genre,	Emploi et accroissement des revenus
Centre-est	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour la scolarisation des filles ; - Appui conseil aux AME 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des activités de l'approche « Collaborer avec les Individus, les Familles et les Communautés(IFC) » pour l'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans 03 DS; - Le développement du système de partage des coûts dans 04 DS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Placement en apprentissage des filles en difficultés ; - Prise en charge des filles scolarisées en difficulté par l'octroi de fournitures scolaires, d'aides scolaires, de parrainages ; - La tenue de la première session du Conseil Régional du centre 2011 sur le thème « bilan des activités 2011, nouvelles approches pour accélérer la lutte contre la pratique de l'excision au Burkina Faso » 	<ul style="list-style-type: none"> - volontaires contre 754 hommes ; - 975 km de pistes rurales ; - Dotation de 60 vélos au profit des organisations féminines des arrondissements de Bogodogo, de Nongremassom, et les communes rurales de Saaba, et Pabré ; - Emploi de 70% de femmes dans les travaux à haute intensité de main d'œuvre ; - Entretien courant d'environ 350
			<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la scolarisation de 195 filles menacées de mariage précoce (paiement des frais de scolarité, fournitures scolaires, cantine scolaire). 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux (02) causeries éducatives sur le VIH/SIDA et les IST en faveur de plus de deux cents (200) filles du collège Marie Reine de Tenkodogo ; - 148 femmes formées ; financées et installées par le guichet unique des fonds ; - 67/240 femmes placées en stages et 87/183 en volontariat ; - 3 510 groupements de femmes seront dotés en technologies de production et de transformation (soit 10 groupements par commune) ;
Centre-nord	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des Mères Educatrices (AME) sur la scolarisation, le maintien et la réussite des filles et 	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité des soins prénataux et subvention des accouchements ; - Encintes et les enfants de moins de 2 ans ; - Accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des femmes par leur nomination à des postes de responsabilité ; - Alphabétisation des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation aux métiers pour les femmes ; - Recrutement de stagiaires dans le programme de volontariat ;

Région	Education	Santé et nutrition	Réduction des inégalités de genre,	Emploi et accroissement des revenus
	<p>financement de leurs Activités Génératrices de Revenus (AGR) au profit des AME ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en gestion, en teinture et fabrication de savon. 	<p>communautaire et prise en charge des malades.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - résolution des différents conflits de familles ; - 50% de femmes dans les HIMO ; - 950 pousse-pousses et 950 charrettes octroyées pour le démarrage de la réhabilitation de la RN16.
Centre-ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'AGR dans les écoles au profit des AME (81 écoles ont reçu des financements de 2.454.000 de 2009 à nos jours) ; - Ouverture des Centres Permanents d'Alphabétisation des Femmes (CPAF) ; - 3366 enfants dont 1690 filles (53%) ont été inscrits au préscolaire 		<p>562 cas de conflits relatifs au Code des Personnes de la Famille ont été résolus (violence dans les familles, succession, grossesse non désirée) dont 57 cas référés à la justice</p>	
Centre-sud	<ul style="list-style-type: none"> - La construction de la Maison communautaire et son ouverture en mai 2011 qui accueille 100 filles de toutes les classes de la 6^{ème} jusqu'à la Terminale ; - La mise en œuvre d'activité de revenus (AGR) pour les Associations de mères éducatrices (AME) ; - alphabétisation au profit des AME 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre du système de partage des coûts dans la région (dans les DS de la région) ; - Le dépistage des cancers gynécologiques 	<p>Renforcement des connaissances des femmes et soutiens financiers dans la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR) à travers les formations et l'octroi des subventions et le suivi.</p>	
Est	<ul style="list-style-type: none"> - Octroi de fonds pour AGR aux AME de 70 écoles pour un montant de 26 400 000 FCFA ; - Formation d'enseignants sur les mutilations génitales féminines. 		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 73 causeries dans toute la région ; - Organisation de 38 VAD pour le suivi des filles/femmes victimes de rapt ; - Sensibilisation à travers des émissions radio locales sur le phénomène du rapt, des ciné-débats, sur les droits des femmes et sur le phénomène du rapt des filles/femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux AGR au profit de 15 femmes ; - Inscription de 203 candidatures dont 70 filles/femmes au PSCE ; - 34 personnes dont 3 femmes (2 admises) au permis de conduire ; - 10 filles sur 28 placés en

Région	Education	Santé et nutrition	Réduction des inégalités de genre,	Emploi et accroissement des revenus
				<ul style="list-style-type: none"> stage pré-emploi (6 femmes placées); 70 filles présentées à l'examen CQP dans les métiers de coupe-couture et coiffure (52 admises en coupe-couture et 15 admises en coiffure)
Hauts bassins	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités en infrastructures éducatives ; Formation de dix (10) professeurs par province sur les mutilations génitales féminines ; Formation de trente (30) professeurs de la région pour les sensibilisations sur les violences faite aux filles en milieu scolaire ; 2208 femmes alphabétisées dont 1490 en AI, 598 FCB, 120 en A3F. 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge gratuite du palu de la femme enceinte, de la PTME des femmes dépistées séropositives ; Six cent (600) femmes ont été touchées par une campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus et des seins 	<ul style="list-style-type: none"> Formations sur les violences à l'égard des femmes ont été organisées ; Vulgarisation du manuel de prise en charge psycho sociale et juridique des femmes et filles victimes de violences ; Sensibilisation sur la planification familiale ; Sensibilisation sur les mariages forcés 	
Nord	<ul style="list-style-type: none"> Financement de des AGR de 113 AME Sensibilisation des filles dans les établissements sur les conséquences des grossesses non désirées ; Sensibilisation des filles afin au choix les séries et filières scientifiques 			
Plateau central	<ul style="list-style-type: none"> Appui financier de 284 AME pour des AGR (200 000 à 300 000 FCFA par structure) ; Désignation de points focaux pour la collecte de données ; Création de club d'éveil au lycée provincial de Zorgho + cantine ; 808 filles du post-primaire et 34 filles du secondaire parrainées. 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement officiel de l'abandon de la pratique de l'excision dans la région sous la présidence de la Première Dame ; Sensibilisation sur les MGF dans les villages de la région ; Sensibilisation sur le VIH/SIDA, la tuberculose (financement BURCASO) et le paludisme (financement RAM). 	<ul style="list-style-type: none"> Formations des jeunes filles sur l'emploi ; 21 ciné-débats sur le planning familial ; 33 causeries sur le CPF ; 1 094 cas de conflits liés au CPF résolus ; 378 démarches réalisées pour la résolution de conflits relatifs au CPF ; 275 causeries sur les MGF ; 115 ciné-débats sur les MGF ; 	

Région	Education	Santé et nutrition	Réduction des inégalités de genre,	Emploi et accroissement des revenus
Sahel	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de 33 écoles BRIGHT (scolarisation des filles); - Mise en place des AGR dans les écoles; - Dotation de ration sèche de 10 kg de vivres aux filles et par mois; - Création de club de filles dans les établissements; - Ouverture de 1224 centres d'alphabétisation au cours de la campagne 2010- 2011. 		<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement et orientation de 30 victimes d'excision; - Enregistrement de 8 cas de dénonciation des pratiques de MGF; - 58 causeries et 12 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation de Plate formes multifonctionnelles; - Formation en - Opération permis de conduire; - Certificat de qualification professionnelle.
Sud-ouest	Sensibilisation sur la scolarisation des filles	Construction d'un nouveau bloc opératoire	<ul style="list-style-type: none"> - Formations sur les violences à l'égard des femmes ont été organisées; - Construction de bissongo sur les sites aurifères 	

2.2.2. Actions menées par les programmes et projets

Liste des projets	Région d'intervention	Actions menées
1-Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL) ;	Boucle du Mouhoun, Nord, Sahel, Centre-nord	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation bas-fonds rizicoles ; - Appui à l'exploitation des périmètres maraichers ; - Appui à l'exploitation du petit mil, des arachides et du niébé - Dotation de motopompes et PVC aux femmes ; - Labour sommaires pour la culture du riz pour les femmes ; - Formation des femmes en CES/DRS ; - Formation de 105 femmes en utilisation des résidus de l'élevage dans l'agriculture et vice-versa ; - Dotation des femmes en matériel agricole (charrettes, charrues, brouettes, pelles, pioches, arrosoirs) ; - Réalisation de forages ; - Formation sur la vie associative des membres des organisations féminines ; - Recyclage/formation des productrices sur les techniques de production de beurre de qualité ; - Formation des groupements féminins à la gestion de leurs activités ; - Réalisation des puits maraichers à grand diamètre ; - Formation des productrices de beurre de karité sur les techniques de marketing ; - Formation des femmes en technique de fabrication du savon ; - Organisation de jeux radiophoniques sur des thèmes de la promotion de la femme ; - Organiser des causeries débats sur les droit et devoirs des femmes et acquérir des documents juridiques.
2-Projet d'Appui au développement Local	Cascade (Comoé, Léraba, Kénédongou)	
3-Union des Caisses Populaires du Burkina Faso	Tout le territoire	Octroi de crédit pour le financement des activités de petit commerce, embouche, stockage de céréales, maraicher culture 1.870.782.500
4-FAARF	Tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de femmes sur l'accès au crédit FAARF ; - formation de femme en marketing et gestion des ressources humaines pour un coût de 16.300.000F ; - Octroi de crédit pour le financement des activités des femmes : - Aviculture villageoise améliorée 45 femmes ; - Embouche ovine et élevage naisseur 43 femmes ; - Aménagement e périmètre rizicoles et maraicher 96 femmes ; - Octroi de technologie (décortiqueuse de riz et moulin à grain) au profit d'un groupement féminin de 32 femmes ; - Installation de 4 unités de transformation et de conservation de produits forestiers non ligneux pour 4 groupements de 100 femmes ; - Appui en formation et outils pour la mise en place d'une AGR pour la lutte contre les mariages précoces (15 jeunes filles de 15 à 16 ans ont été formées) ; - Alphabétisation en AI de 89 apprenants dont 80 femmes admises, en FCB de 83 apprenants dont 63 femmes
5-DAKUPA	Centre-est	

Liste des projets	Région d'intervention	Actions menées
		admisses, en FTS, 30 femmes admises
6- GIZ	Est	Appui technique et financier, santé sexuelle et droits humains dans le cadre du PROSAD (dans 3 provinces de la région)
7-Le National Democratic Institute (NDI)	Hauts bassins	Intervient dans des sensibilisations et formations sur la citoyenneté, sur les droits de la femme, la politique etc.
8-Le Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural du Burkina Faso (PASPFRU):	Hauts bassins	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des femmes en production: de beurre de karité, production de soubala, production d'attiéké, en transformation de fonio, et en comptabilité simplifiée au profit des femmes ayant reçu la formation ; - Formation en technique de transformation agro alimentaire et en entrepreneuriat, en technique de plaidoyer et accompagnement d'un groupement de femmes œuvrant dans la transformation de céréales pour la participation au SIAO.
9-La Fondation Terre des hommes (Tdh)	Hauts bassins	Réalisation de plusieurs études et recherches sur la problématique des filles domestiques à Bobo Dioulasso : conditions de travail, conditions de vie, problèmes majeurs rencontrés.
10-FASOLIM	Plateau central	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de 180 éducatrices sur la prise en charge des PV/VIH SIDA et OEV ; - Expérimentation de la production du coton biologique : 81 producteurs bénéficiaires dont 11 femmes (campagne 2011-2012) ; - Formation de 50 producteurs/trices en production et conservation des semences de niébé ; Formation de 13 femmes handicapées en technique de formation du soja en soubala.
11-PAPSA	Tout le territoire	Prise en compte des femmes dans les périmètres et bas-fonds aménagés
12-PRP	Tout le territoire	Appui aux femmes sur la production du riz.
13-PAPSA, FAO, PIPA	Tout le territoire	Appui aux femmes en production de semences ;
22-PAGIRE	Tout le territoire	Réalisation de 2254 latrines dans les communes dont 70 dans les écoles et marchés.
14-PAM, projet BRIGHT, FONAENF	Tout le territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Cantine assistée à travers le volet cantines scolaires du PAM dans les écoles ; - Dotation de ration sèche de 10 kg de vivres aux filles et par mois - accompagnement de 34 écoles de la région par le qui accorde un accent particulier à la scolarisation des filles ; - Financement des campagnes d'alphabétisation. financement de 886 centres sur un total 1224 pour la campagne 2010- 2011.
15-Programme de Sécurité Alimentaire à la sécurité alimentaire durable	-	Contribution du et à la réduction de la pauvreté au sein des communautés agro pastorales de la zone de CEEKOL NAGGE à travers la promotion des actions d'amélioration de la production agro-sylvo-pastorale.
16-FICOD/ Fonds/enfants à travers le projet AGR de 2011 à nos jours pour l'embouche porcine,	Sud-ouest	<ul style="list-style-type: none"> - 2800 femmes ont également bénéficié d'une subvention de FICOD ; - Près de 21 439 femmes membres coopérateurs, en 2012, elle a octroyé 194 crédits pour un montant total de 177 529 586 F CFA ; - Le (FAARF) a débloqué en 2011, 56 202 500F au profit de 41 Groupements féminins

2.2.3. Actions menées par les OSC

Région	Liste des OSC	Actions menées
Cascades	Association Muyu, AVO/SIDA en faveur des femmes, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Appui conseil dans les Activités génératrices de revenus ; - Dotation des femmes en matériel agricole ; - Constitution des femmes en réseau ; - Conseil, dépistage volontaire ; - Formation des femmes en nutrition et éducation sur la santé de la mère et de l'enfant ; - Activités d'aide à l'observance au traitement ARV (au nombre de 29) aux femmes ; - actions de sensibilisation des femmes
Centre	Marche Mondiale des Femmes, CRIGED, Association des dolotières, AEEMB, AFRSB, MICRO START	<p>Accompagnement des membres dans l'élaboration de projets bancables pour leurs AGR ;</p> <p>Sensibilisation des femmes et des filles sur la pauvreté ;</p> <p>des études sur l'équité homme/femme devant l'impôt au Burkina Faso, le harcèlement sexuel en milieu de travail : état des lieux au Burkina Faso, suivi d'une proposition de loi sur la question ; les stéréotypes et les préjugés à l'endroit des femmes et plaidoyer pour une meilleure image de la femme dans les médias ; la participation politique des femmes dans les régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du centre ;</p> <p>-Création de la coalition nationale contre les VEFF regroupant plus de 50 OSC de défense des droits humains , Rédaction participative d'un guide intitulé « les coutumiers et religieux du Burkina Faso contre les VEFF » ;</p> <p>Formation des partenaires en genre, participation sur aux plaidoyers et lobbying pour l'adoption de la loi sur le quota, réalisation d'études sur les violences faites aux filles en milieu universitaire et scolaire et conduite d'un projet sur les « droits sexuels et santé de la reproduction des jeunes en milieu scolaire » dans deux établissements pilotes : lycée Nelson Mandela et lycée Universalis.</p> <p>Tenues de conférences sur des thèmes spécifiques, comme la planification familiale en collaboration avec ABBEF, la mortalité maternelle et infantile, la communication dans le couple, le cancer du col de l'utérus suivi de dépistage des membres et des conjointes des collaborateurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Octroi de crédit aux femmes allant de 50 000 F à 350 000 F (caution solidaire) et de 200 000 F à 5 000 000 F (crédit individuel) ; - Formations aux clientes sur des thèmes spécifiques tels que la technique de gestion des groupes solidaires, l'élevage et l'agriculture et les VEFF <p>Sensibilisation sur la lutte contre la coupe abusive du bois, plantation d'arbres et promotion de l'utilisation du foyer à gaz ;</p> <p>Sensibilisation de la communauté musulmane sur la nécessité de scolariser la jeune fille</p> <p>octroi de crédit ;</p> <p>Actions de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement à domicile ;</p> <p>construction de latrines familiales dans les villages au profit des profits des populations.</p>
Centre-ouest	Action Micro Barrage	

Région	Liste des OSC	Actions menées
Est	APAC-FANDIMA. Coordination régionale de la jeunesse	<p>Mise en œuvre d'un projet de sensibilisation des populations du gourma sur la loi sur le quota genre sensibilisation et de formation à l'endroit des jeunes filles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique des femmes à la promotion de l'élevage - Organisation de sensibilisation et de plaidoyer sur les droits humains auprès des leaders politiques, religieux et coutumiers - Renforcement des capacités des femmes dans divers domaines (droit humains, décentralisation, budget participatif des communes, etc.)
Nord	Fédération Wendyam, GASCODE, Fédération Wendyam, BURCASO,	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de trois filles en difficultés au lycée Nerwaya de Kulkinka. - Formation des relais communautaires sur les MGF; - Mise en place d'un réseau d'associations et d'ONG sur les MGF, - Formation des agents communautaires sur la planification familiale, la malnutrition aigüe, la tuberculose et le paludisme Sensibilisation sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme Octroi de micro crédits aux femmes pour les AGR
Plateau central	Association NODDE NOOTO (A2N);	
Sahel	APFG, Association TI-YIGNE, MAALKA	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 1830 femmes sur la gestion: des activités économiques, les organisations, l'excision, le VIH/SIDA, techniques d'animation - Renforcement organisationnel et réseautage des femmes handicapées - Organisation du forum des filles mères sur les séquelles de MGF de la commune de Batié
Sud-ouest		

Outre les actions ci-dessus menées par les différents acteurs dans les régions et qui constituent des réponses aux préoccupations des femmes, des actions spécifiques ont été menées en réponse aux recommandations issues du Forum national des femmes de 2010.

2.3. Dans le secteur de l'éducation de base et de l'alphabétisation

Recommandation 1 : La création de conditions favorables au maintien et à la réussite des filles.

Le département en charge de l'éducation de base et de l'alphabétisation a apporté un appui technique et financier aux Associations des mères éducatrices (AME) pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus (AGR). C'est ainsi que 871 AME dont 131 pour la région du Centre-est ont bénéficié d'appuis financiers et 48 pour le Centre-sud, dont la construction des maisons communautaires de Manga. L'ambition est de couvrir l'ensemble des 11 000 AME existantes.

La mise en place des clubs scolaires d'excellence pour la sécurité, le maintien et la réussite des filles a été entreprise. Des activités de suivi du fonctionnement des clubs scolaires d'excellence de l'Est, du Sud-ouest, du Centre-nord, du Centre, du Centre-est et du Plateau central ont été menées et ont concerné 90 clubs scolaires. Ces missions terrain ont permis de constater une évolution positive des indicateurs de scolarisation des filles dans ces zones.

Une enquête statistique annuelle sur les violences faites aux filles en milieu scolaire a été menée. Elle a concerné les 45 provinces et a révélé l'ampleur grandissante du phénomène. D'où la nécessité d'appliquer les textes en vigueur afin de dissuader les éventuels auteurs. Cette activité est l'élément basique permettant de cerner le phénomène de violence et d'y apporter des solutions. A cet effet, des dispositions doivent être prises pour en faire une activité incompressible du MENA.

La mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'accélération de l'éducation des filles (SNAEF), adoptée le 08 juin 2012 par le conseil des ministres, permettra de donner une visibilité aux actions de promotion de l'éducation des filles. La SNAEF dont le coût s'élève à plus de 87 milliards de francs CFA a besoin de l'engagement sans faille des acteurs et des partenaires en vue de sa mise en œuvre réussie.

Recommandation 2 : La construction des Maisons communautaires pour jeunes filles (MCJF) ou Centres d'accueil pour jeunes filles (CAJF).

La MCJF est fonctionnelle à Manga dans la région du Centre-sud et accueille 100 jeunes filles. Un projet d'extension est en étude pour les 12 autres régions à l'horizon 2015. A long terme, il s'agira d'ériger des MCJF dans tous les chefs lieux de province.

Recommandation 3 : Le renforcement des mesures incitatives pour l'accès, le maintien et la réussite des filles.

Des appuis spécifiques ont été apportés aux filles scolarisées par la distribution de 5000 kits scolaires aux filles démunies des régions du Plateau central et du Centre-nord. L'activité a soulagé cette frange fragile de la société. Cependant des contraintes budgétaires ne permettent pas pour l'instant la prise en compte des filles démunies des autres régions.

Recommandation 4 : La mise en place de cantines et la construction de haltes garderies dans les Centres permanents d'alphabétisation et de formation (CPAF).

Chaque apprenante apporte des vivres pour le fonctionnement de la cantine endogène dans les CPAF.

La construction de haltes garderies est prévue dans le plan d'action de la direction générale de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle. Le financement pour sa mise en œuvre est à rechercher.

Il faut souligner que le MENA a réalisé, en partenariat avec le MPF, des sessions d'alphabétisation pour les femmes dans les maisons de la femme et les CPF.

2.4. Dans le secteur des infrastructures et du désenclavement.

Recommandation 1 : Le bitumage et la réhabilitation de routes.

- Une étude de faisabilité a été réalisée et une requête de financement a été adressée à la BADEA pour le bitumage de l'axe routier Ouahigouya-Tougan. Une recherche de financement à la BAD qui a effectué une pré-identification du projet de bitumage de l'axe Tougan-Dédougou. L'évaluation de ces projets est prévue pour le premier semestre 2012.
- Le démarrage des travaux Ouahigouya-Thiou-frontière du Mali est prévu pour 2012. Le financement est acquis auprès de la BAD et de la BOAD.
- Une requête de financement a été adressée à la BOAD pour l'axe Ouahigouya-Kongoussi.
- Les études techniques sont achevées en 2011 pour la route Ouahigouya-Titao-Djibo et des requêtes de financement sont en cours d'élaboration. Il en est de même pour l'axe Yako-Tougan.
- Des travaux de réhabilitation ont été exécutés ainsi que l'entretien courant annuel de la route Gourcy-Kiembara. Compte tenu du niveau de trafic faible, la rentabilité du projet de bitumage reste à prouver aux bailleurs de fonds.

Dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement et de construction de routes, des actions spécifiques sont réalisées en faveur des femmes, Certaines de ces actions sont déjà engagées et d'autres en instance de réalisation. On peut citer :

- La dotation des femmes de la région du Centre-est de 950 charrettes et 950 pousse-pousse pour un montant de deux cent quinze millions quatre cent trente deux mille (215 432 000) FCFA dans le cadre du projet de bitumage de la route Koupèla-Bittou-frontière du Togo.
- Il est prévu également la construction d'une maison de la femme à Bittou et des clôtures pour les maisons de la femme de Tenkodogo et de Koupèla.
- Le projet prévoit en outre une dotation en matériel de transformation des produits agricoles et des produits forestiers non ligneux, ainsi que du matériel de fabrication de savon et des métiers à tisser pour la nouvelle version du projet.
- En ce qui concerne la formation professionnelle, l'école de formation a reçu depuis l'année dernière, une bourse de formation avec la MCA pour 5 filles pour le cycle de Technicienne supérieure en aménagement foncier et une pour le cycle d'ingénieur. Quatre d'entre elles ont reçu en outre des ordinateurs portables et du matériel de dessin en guise d'encouragement.
- Pour alléger la corvée des femmes en matière d'approvisionnement en eau potable, des forages sont réalisés comme mesures connexes au projet. C'est le cas du projet de bitumage de la route Ouahigouya-Thiou-frontière du Mali, où la réalisation d'une digue routière permettra aux femmes de faire de la maraîcher-culture. Il sera aussi réalisé des forages à cet effet.

Recommandation 2 : La réalisation de pistes rurales pour relier les villages les plus éloignés des centres de santé les plus proches.

- 170 kilomètres de pistes sont en cours d'entretien cette année et 200 kilomètres seront entretenus en 2013 dans la région du Sud-ouest.
- Dans le cadre de la SCADD il est prévu 500 kilomètres de pistes rurales au Sud-ouest de 2011 à 2015 et de 1000 kilomètres de pistes rurales en HIMO dans les 13 régions.
- Les travaux de Tonkolon et Fourbiéra sont en instance de démarrage. Des ouvrages seront construits sur les axes Midebdo-Batié et Guéguéré-Koréon V5-Diébougou en 2012.
- Une étude d'aménagement de 70 kilomètres de pistes rurales dans le Sud-ouest sera réalisée en 2012.
- 16 kilomètres de pistes rurales seront réalisées en 2013 dans le Sud-ouest.

2.5. Dans le secteur de l'agriculture et de l'hydraulique

Recommandation 1 : L'accès des femmes aux bas-fonds aménagés (au moins 30%) et à la terre.

Quatre (04) périmètres irrigués ont été aménagés avec une superficie totale de 68 hectares (sur les sites de Tigré et Fougou au Centre-sud, Seytenga au Sahel et Korsimoro au Centre-nord). 22 hectares de ces périmètres irrigués ont été attribués aux femmes, soit un taux de 32,3%.

Recommandation 2 : La dotation des femmes intervenant dans l'agriculture de matériels agricoles.

Il y a lieu de signaler qu'avec le Programme spécial de création d'emplois (PSCE) pour les jeunes et les femmes, au titre de la composante 4, la somme de 1 100 000 000 FCFA a été allouée cette année pour doter les femmes en technologies. En plus de cela, il y a l'opération 100 000 charrues. Cette opération qui doit s'étendre jusqu'en 2015 devra permettre de doter les femmes en matériel agricole. Les statistiques de 2012 font ressortir que 4077 unités ont été octroyées aux femmes, ce qui représente 48% des bénéficiaires.

Recommandation 3 : Le renforcement des points d'eau dans les villages.

Cinquante huit (58) puits maraîchers ont été réalisés (Centre-sud, Sud-ouest, Boucle du Mouhoun et Hauts-Bassins) ; ils seront exploités en majorité par des femmes pour les cultures en saison sèche.

76 046 producteurs individuels sont impliqués dans la petite irrigation, dont 28 137 femmes, soit 37%.

Recommandation 4 : La dotation des groupements féminins spécifiques en unités performantes de transformation de l'igname et du manioc.

Cette recommandation n'a pas pu être mise en œuvre. Cependant, des recherches de financement seront menées en 2012.

Autres activités en directions des femmes :

- 19 645 producteurs touchés pour les actions d'information et de sensibilisation dont 7 072 femmes, soit 36 % ;
- 190 agents formés dont 76 femmes, soit 40%.

2.6. Dans le secteur de la sécurité et de la protection de l'intégrité physique et psychologique des femmes et des jeunes filles.

Recommandation 1 : La lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

Différents types d'actions ont été menées dans ce domaine par plusieurs départements ministériels, comme le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, le ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale, le ministère de la Promotion de la femme, le ministère de la Justice avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Des actions de prévention :

- la mise en place de deux brigades régionales de protection de l'enfance à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso par le MATDS, avec l'appui de l'UNICEF ;
- la vulgarisation du manuel de prise en charge (PEC) psychosociale et juridique des filles et femmes victimes de violences ;
- la formation sur la mise en place d'une base de données sur les MGF au niveau de tous les acteurs ;
- la formation des membres des noyaux relais dans les villages sur les thématiques liées aux violences faites aux filles et aux femmes ;
- la formation sur le trafic et les pires formes de travail surtout des jeunes garçons et des filles ;
- la formation des leaders associatifs, des coutumiers et des religieux sur les droits de la femme et les mécanismes de leur protection ;
- la formation des OPJ sur la conduite de la procédure des cas de femmes victimes de violences et des femmes auteurs de violences ;
- la formation de formateurs et des acteurs de terrain sur l'utilisation de la boîte à images pour la promotion de l'élimination des MGF.

Des actions de sensibilisation :

- des conférences sur les violences faites aux femmes et aux filles ;
- des émissions radio sur les violences faites aux femmes et aux filles ;
- des causeries sur les droits fondamentaux de la femme ;
- des activités de counseling pour la prévention des violences faites aux femmes et aux filles.

Des études :

- l'étude sur les coutumes discriminatoires à l'égard des femmes ;
- l'étude sur les différents types de violences faites aux enfants dans la Boucle du Mouhoun.

Des actions de prise en charge :

- la prise en charge psychosociale et retour des enfants victimes de violences ;
- la fouille de femmes auteurs de violences se fait désormais par les agents femmes.

Recommandation 2 : La lutte contre l'insécurité.

Le renforcement du dispositif de répression pour la lutte contre le grand banditisme à travers :

- la poursuite des actes criminels constitutifs du grand banditisme ;
- la mise en place d'un fichier commun des grands délinquants entre la police nationale, la gendarmerie nationale et la garde de sécurité pénitentiaire.

S'agissant du renforcement du dispositif de prévention, les actions suivantes sont menées :

- les patrouilles par la police anti criminalité ;
- les contrôles routiers ;
- la régulation de la circulation.

2.7. Dans le secteur du commerce, de l'industrie et l'artisanat

Recommandation 1 : L'appui à la commercialisation des produits des femmes handicapée.

L'appui à la commercialisation des produits constitue une des missions du ministère en charge de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (MICA). Ainsi, les acteurs de ce domaine, y compris les femmes handicapées, sont pris en compte dans les activités du département. C'est en vue d'atteindre cette mission que la direction régionale de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat (DRICA) accompagne les femmes en générale de Bobo-Dioulasso et environnant à travers :

- l'appui-conseil ;
- l'accompagnement des acteurs par les visites de terrain à titre d'encouragement et de conseil ;
- l'orientation des acteurs vers des structures spécifiques dont celles financières ;
- l'encadrement et l'accompagnement des acteurs aux manifestations commerciales et foires artisanales.

Recommandation 2 : La création de chambres froides pour la conservation des produits du cru tels que les fruits et légumes.

Cette mesure n'est pas directement mise en œuvre par le ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat. Cependant, le département contribue à la promotion des produits locaux à travers :

- l'organisation des foires agro-sylvo-pastorales qui contribuent à faciliter l'écoulement des produits du cru, des fruits et légumes de la zone qui abrite la foire annuelle ;
- la création d'infrastructures marchandes pour les communes hôtes en marge des foires. Toute chose qui permet aux femmes de disposer des aires de commercialisation et partant de favoriser un écoulement rapide des produits du cru ;
- l'organisation de semaines commerciales promotionnelles des produits locaux.

Autres initiatives en faveur des femmes.

La mise en place du projet de développement des entreprises des femmes et des jeunes à fort potentiel de croissance. Ce projet qui est le fruit d'un partenariat entre la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) et l'Ambassade royale du Danemark a pour principal objectif d'accompagner les femmes et les jeunes entrepreneurs dans la mobilisation de ressources financières nécessaires à leur croissance et au renforcement de leurs capacités. A ce titre le projet intervient dans :

- l'accompagnement des porteurs de projets dans le processus de création de leurs entreprises ;
- la facilité d'accès au crédit des entreprises ;
- le renforcement des capacités des entreprises existantes ;
- l'accompagnement des entreprises pour le développement de leurs activités ;
- le renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales des jeunes et des femmes artisanes ;
- la conduite d'une étude sur les métiers porteurs exercés par les femmes ;
- la formation des femmes artisanes des 13 régions et la prise en charge de leur participation au SIAO 2012.

2.8. Dans le secteur de l'économie et des finances

Recommandation 1 : L'accroissement des technologies octroyées aux groupements et associations féminins en vue de réduire la pénibilité de leur travail et leur permettre de mener des activités génératrices de revenus.

Depuis la phase pilote du programme jusqu'en octobre 2011, 795 plates-formes ont été implantées au profit des femmes dans les treize régions du pays sur les 961 plates-formes installées sur l'ensemble du territoire national.

Entre octobre 2010 et octobre 2011, 157 plates-formes multifonctionnelles ont été installées au profit des associations et groupements féminins.

Quatorze (14) plates-formes multifonctionnelles simples ont été installées dans la région des cascades (Voir en annexe les localités bénéficiaires de ces plates-formes). Chaque plate-forme multifonctionnelle simple coûte environs 5 400 000 FCA, soit un total de 75 600 000 FCFA..

Cinq (5) plates-formes multifonctionnelles ont été installées courant 2011. Environ 30 millions ont été mobilisés pour l'installation des plates-formes multifonctionnelles.

10 autres plateformes sont en cours d'installation pour cette année. Elles seront fonctionnelles d'ici à septembre 2012.

Il faut relever la faible maîtrise, pour le moment, des femmes dans la gestion des plates-formes fonctionnelles.

Recommandation 2 : La création d'une banque de financement des activités génératrices de revenus.

La création d'une banque de financement des activités génératrices de revenus semble inadaptée dans la mesure où les Systèmes financiers décentralisés (SFD) et les Fonds

nationaux de financement (FNF) sont plus aptes au financement des activités génératrices de revenus (AGR) des femmes.

Aussi, faut-il signaler que le FAARF, créé en 1990, prend en charge la problématique du financement des AGR des femmes. Son objectif est de promouvoir l'accès des femmes aux crédits en leur octroyant des prêts à des conditions souples ou en offrant sa garantie. Le FAARF est déjà une structure spécifique destinée exclusivement aux femmes. Il a donc été renforcé par :

- l'augmentation des fonds de crédits par la BADEA ;
- le renforcement des moyens logistiques par l'acquisition de 3 véhicules ;
- le renforcement du personnel de terrain en nombre (11 nouveaux agents).

Recommandation 3 : L'obtention de matériels modernes de transformation de karité, de neem, de balanites, etc., ainsi qu'un appui à la commercialisation.

La Cellule d'appui conseil (CAC) du Centre-sud a été mise en place au cours du premier trimestre 2011.

Les plates-formes intègrent le volet transformation de karité, de neem, de balanites, etc.

Il faut signaler qu'aucun appui à la commercialisation n'a été effectif.

Recommandation 4 : L'octroi de micro-crédits avec des conditions plus accessibles aux femmes rurales, victimes de l'analphabétisme et du poids des coutumes.

Au vu des conditions du FAARF, 10 579 femmes ont bénéficié de microcrédits. Les crédits accordés dans la région du Centre-ouest du 1^{er} janvier 2010 au 31 mai 2012 se présentent comme suit :

Provinces	Montants accordés	Nombre de dossiers	Nombre de bénéficiaires
Boulkiemdé	275 725 000	203	4525
Sanguié	37 220 000	41	793
Sissili	84 725 000	69	1534
Ziro	151 692 500	127	3727
TOTAL	549 362 500	440	10 579

Recommandation 5 : La prise de mesures pour l'allègement des prix des produits de première nécessité.

L'exonération de la TVA sur les produits vendus en l'état par les agriculteurs locaux a été maintenue par la loi n°06-2010 portant modification de la loi n°665/AN du 26/05/1965, portant création du code des impôts directs et indirects et du monopole des tabacs, ensemble ses modificatifs.

L'exonération de la TVA sur les ventes de produits alimentaires non transformés, frais ou congelés, destinés à la consommation, y compris la viande et le poisson, instituée par la loi de

finances pour 2008. Cette mesure vise à se conformer à l'esprit de la directive n°02/CM/UEOMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation de la TVA.

L'exonération de la TVA de la fourniture d'eau ou d'électricité sur les tranches sociales.

Recommandation 6 : L'implantation d'institutions techniques et financières dans la région des Haut-Bassins afin de permettre aux femmes de bénéficier des microcrédits leur permettant d'exercer des activités génératrices de revenus.

Il existe des structures de crédit comme le FAARF et les caisses populaires dans la région. Elles offrent la possibilité aux femmes de bénéficier de microcrédits. La région des Hauts-Bassins a bénéficié en 2010 de 630 995 000 FCFA au profit de 11 182 femmes et en 2011 de 692 565 000 FCFA au profit de 11 503 femmes.

Recommandation 7 : L'appui financier aux femmes pour la réalisation des activités génératrices de revenus.

32 547 femmes ont bénéficié de l'appui financier du FAARF. La situation des crédits accordés dans la région des Hauts-Bassins du 1^{er} janvier 2010 au 31 mai 2012 se présente comme suit :

Provinces	Montants accordés	Nombre de dossiers	Nombre de bénéficiaires
Houet	1 360 962 500	904	23 760
KénéDougou	429 895 000	313	7 762
Tuy	57 860 000	52	1 025
TOTAL	1 848 717 500	1 269	32 547

Ces crédits accordés aux femmes de la région ont permis :

- la création de 770 emplois féminins permanents et de 800 emplois indirects ;
- l'octroi de crédits à 4 500 femmes pour un montant estimé à 182 000 000 FCFA et la formation de 2 124 femmes en gestion opérationnelle ;
- des recettes qui s'élèvent à 234 718 021 FCFA avec des dépenses d'un montant de 181 221 659, d'où un bénéfice de 52 896 362 FCFA.

Recommandation 8 : La mise en place d'un fonds de garantie spécifique pour les femmes.

Dans le cadre de l'accompagnement du secteur financier à l'atteinte des objectifs de la SCADD, des réflexions sont en cours pour le renforcement des capacités de la Société financière de Garantie interbancaire du Burkina (SOFIGEB). La politique générale de la SOFIGEB est de gérer des fonds de garantie, c'est-à-dire que plusieurs fonds de garantie peuvent lui être confiés avec des critères spécifiques de gestion pour chacun. La réflexion en cours permettra aussi bien aux femmes qu'aux PME/PMI d'accéder facilement au financement. Par ailleurs, des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un fonds de bonification.

Recommandation 9 : L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'information et de formation sur les lois et textes communautaires.

Relativement à la recommandation sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'information et de formation sur les lois et textes communautaires, la direction des Affaires monétaires et financières a conçu et diffusé un spot publicitaire sur le carnet de voyage CEDEAO. Cette communication avait pour objectif de permettre aux populations et particulièrement les femmes très actives dans le commerce intra régional de se doter de documents de voyage leur permettant d'éviter les tracasseries routières.

Par ailleurs, la direction a initié et co-organisé avec le ministère des Affaires étrangères en charge de la Coopération régionale, un atelier de formation et d'information sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO. Au cours de cet atelier les ONG et associations féminines ont été invitées à désigner leurs membres pour prendre part à la formation. En 2012, la direction compte organiser des formations du genre où les associations de femmes seront conviées.

Des campagnes d'informations sur les nouveaux textes réglementaires dans le domaine financier ont été menées auprès des SFD des PTF, des élus locaux et des collectrices illégales d'épargne dans les régions du centre, des Hauts-Bassins et du Centre-est.

2.9. Dans le secteur des mines, des carrières et de l'énergie

Recommandation 1 : Electrification rurale des chefs lieux de toutes les communes du pays.

132 sur 351 chefs-lieux de communes ont été électrifiés et répartis comme suit : Sud-ouest (7), Boucle du Mouhoun (8), Cascades (5), Centre (7), Centre-est (13), Centre-ouest (10), Centre-nord (8), Centre-sud (8), Est (15), Hauts-Bassins (9), Plateau central (15), Sahel (8), Nord (9).

132 chefs-lieux de communes sont programmés pour la période 2011-2014 avec un financement acquis.

Recommandation 2 : La modernisation du système d'exploitation de l'or ou l'interdiction pour éviter aux populations et surtout aux filles et aux femmes de vivre les méfaits de l'orpaillage inorganisé et traditionnel.

Depuis 2005, l'exploitation artisanale de l'or a effectivement des impacts négatifs sur l'environnement, la vie des hommes et des animaux. L'exploitation est en cours de modernisation, c'est-à-dire passer à la phase semi-mécanisée.

En 2010-2011, le nombre de permis semi-mécanisés est passé de 12 à 16. Une des stratégies de la politique sectorielle des mines et carrières consistera à transformer la majeure partie des autorisations d'exploitation artisanale en permis d'exploitation semi-mécanisée dans un proche avenir.

Recommandation 3 : L'application des mesures réglementant l'orpaillage et le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes sur les sites.

En ce qui concerne cette recommandation, il convient de souligner que toutes les dispositions réglementant l'orpaillage, notamment celles de la loi n°031-2003 portant code minier et son décret d'application portant gestion des autorisations et titres miniers sont appliquées.

L'installation sur les sites des unités pilotes (apport en machines pour le traitement du minerai) a contribué à diminuer la souffrance des femmes qui s'occupaient du concassage et du broyage du filon à l'aide de mortiers et de pilons en fer sur les sites aurifères.

100 femmes travaillent dans l'industrie.

Une forte présence féminine dans l'administration (gestion des ressources humaines, gestion financière, conseils juridiques) et dans la restauration.

Une femme est représentante nationale d'une mine sur les sept (7) existantes.

L'installation de la police de proximité sur les sites aurifères a contribué à protéger les filles et les femmes contre les violences et agressions sexuelles.

La réalisation par le projet « Pays pauvres très endettés » (PPTE) de garderies populaires pour les enfants en bas âge sur les sites.

L'augmentation des revenus des femmes et des filles grâce à l'orpaillage.

La création d'une Association des femmes du secteur minier du Burkina (AFEMIB).

2.10. Dans le secteur de l'action sociale et de la solidarité nationale

Recommandation 1 : La création de centres équipés pour l'accueil des filles et leur initiation aux petits métiers.

Le ministère dispose dans ses directions déconcentrées de centres d'écoute, d'orientation et de conseil des jeunes filles et femmes en difficultés ou victimes de violences conjugales/familiales dont quelques uns ont été dotés de matériels dans le cadre du programme conjoint de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. En outre, un recensement des Centres d'éducation et de promotion sociale (CEPS) privés et publics a été fait, et on dénombre dans la région du Centre-est huit (08) centres dont cinq (05) dans la province du Boulgou, un (01) dans le Koulpelgo et deux (02) dans le Kouritenga. Ces centres interviennent essentiellement dans le domaine de la couture, du tricotage, de la teinture, du tissage, de l'alphabétisation, de l'IEC/CCC et de la coiffure.

Recommandation 2 : La mise en place d'un programme de promotion des personnes handicapées.

La ratification des conventions internationale sur les droits des personnes handicapées :

- la convention relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006 (ratifiée le 23 juillet 2009) ;
- la convention N°159 de l'OIT du 20 juin 1983, concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées (ratifiée le 26 mai 1989).

Recommandation 3 : Le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Dans le cadre des activités de prévention, il a été mis en place des centres de formation de jeunes filles déscolarisées (aides familiales) et d'accueil des filles mères chassées de leurs familles (hôtel maternel) en vue de les occuper sainement, de les protéger contre le harcèlement et de sortir certaines filles de leur situation de vulnérabilité.

En plus, le ministère participe à la sensibilisation et/ou à la formation des acteurs (victimes, autorités juridiques et judiciaires, communautés, etc.) pour le respect des droits des femmes en général et particulièrement l'application des textes en faveur des femmes et des jeunes filles. C'est dans ce sens qu'il a contribué pleinement à la mise en œuvre du programme conjoint pilote de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans trois régions (Hauts-Bassins, Plateau central et Sahel).

Le département a également mis en œuvre un projet dénommé « mettre fin au mariage précoce des filles », dans cinq (5) régions de notre pays. Ce projet avait pour but d'améliorer la situation socio-éducative, sanitaire et économique des filles victimes ou à risque de mariage précoce, de maintenir les jeunes filles dans les systèmes scolaires aussi longtemps que possible grâce à l'octroi de bourses d'études et des crédits pour le développement des activités génératrices de revenus pour celles non scolarisées.

Recommandation 4 : L'intensification de la lutte contre l'excision.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'action national (2009-2013) de la promotion de l'élimination de la mutilation génitale féminine dans la perspective de la tolérance zéro. Dans ce cadre, un protocole de financement commun GTZ, Danemark, UNICEF et Pays-Bas, d'un montant de 200 200 000FCFA a été élaboré pour la mise en œuvre des activités dudit plan.

Deux autres programmes transfrontaliers sont en cours de finalisation. Il s'agit d'une part d'un programme RCI-BF et d'autre part Niger-BF.

La création de réseaux :

- le Réseau des leaders coutumiers et religieux (RELECORE) ;
- le Réseau burkinabè des organisations islamiques en population et développement (RBOIPD) ;
- le Réseau des journalistes de lutte contre la pratique de l'Excision (RJLPE) en langues ;
- le Réseau des associations et ONG contre la pratique de l'Excision (RAOPE).

Il faut noter aussi la mise en œuvre de projets et programmes :

- un projet de lutte contre les MGF dans les régions du Plateau central et du Centre-nord, sur financement UNFPA et UNICEF ;

- un projet de Renforcement de la participation communautaire dans la lutte contre les MGF (PADS) dans les régions du Nord et du Sahel ;
- un programme transfrontalier de lutte contre les MGF entre le Mali et le Burkina Faso dans la zone de Koloko avec l'association Djiguiya.

Recommandation 5 : La lutte contre l'exclusion sociale des femmes âgées pour fait de sorcellerie et du mariage forcé et précoce.

La construction d'un nouveau centre à Sakoula au profit des pensionnaires du centre Delwindé de Tanghin. Le centre offrira un cadre sécurisé pour l'accueil des pensionnaires du centre Delwendé qui se trouve actuellement dans une zone inondable.

2.11. Dans le secteur de l'environnement et du développement durable

Recommandation 1: L'implication des femmes dans les structures de gestion de l'environnement.

Un recensement des associations et groupements de femmes intervenant dans le domaine de l'environnement a été effectué. Certains groupements n'ont pas été recensés pour cause de non déclaration officielle.

L'implication et l'appui des associations de femmes aux activités de reboisement.

L'implication des associations et groupements de femmes aux journées portes ouvertes sur l'environnement.

Le recensement des femmes commercialisant le bois et charbon de bois dans la ville de Bobo-Dioulasso.

La formation des acteurs directs (femmes) dans le domaine des PFNL sur :

- des techniques de productions, de cueillette, de stockage, de conservation, de conditionnement et de transformation des PFNL ;
- des techniques liées à l'adoption de technologies et équipements nouveaux ;
- des techniques commerciales et de marketing ;
- des techniques d'élaboration des plans de développement d'entreprises ;
- des techniques dans les différentes filières en technologies des PFNL.

Ces actions menées dans le cadre du Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux (PAGED/PFNL) sont à renforcer par de nouvelles initiatives.

Le PAGED/PFNL prend fin en 2013 et la réflexion sur les solutions alternatives de pérennisation des acquis doit être engagée.

Le soutien (réalisation d'infrastructures marchandes) à la commercialisation des PFNL par l'appui des groupes cibles en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, boutiques, etc.).

L'appui aux groupements féminins pour leur participation aux journées promotionnelles (FESPACO, JMA, JAAL et foires ASPH).

L'appui en équipement pour la mise en place des jardins nutritif, vergers de PFNL (moringa, baobab, zizuphus, plantules de rôniers), des sites de RNA et MED (karité, saba, balanites, baobab, parkia) pour la production de PFNL.

L'appui aux actions de sensibilisation de l'Union Yanta dans les Hauts-Bassins au profit de ses associations membres, et l'appui organisationnel et technique des femmes de cette Union.

La pérennisation des acquis s'avère nécessaire car le Projet d'appui à la gestion participative des ressources naturelles (PAGREN) a pris en juin 2012 dans la région.

L'appui aux actions d'animation théâtrale sur les déchets plastiques, la coupe frauduleuse de bois, le reboisement.

L'accompagnement des nouveaux groupements à travers une facilitation à l'accès au crédit pour la réalisation des activités génératrices de revenus.

La formation des associations membres de l'Union Yanta en économie d'énergie par : (i) la relance des activités de construction des foyers 3 pierres améliorés, (ii) la diffusion de la construction des foyers 3 pierres améliorés dans les communes de Bobo-Dioulasso.

Les actions fortes engagées par le MEDD en faveur des femmes et la réduction des inégalités sont :

1. La formulation du « Plan de promotion des activités en faveur des femmes dans le secteur de l'environnement », élaboré en 2008.

L'objectif global poursuivi par ce Plan est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes œuvrant dans le secteur de l'environnement. Sa relecture est envisagée en 2012 pour y intégrer des activités nouvelles et affiner son dispositif de suivi-évaluation. Le défi après sa relecture sera de mobiliser des ressources financières pour son opérationnalisation.

2. L'appui à la promotion des activités impliquant les femmes par :
 - le soutien à la commercialisation des produits forestiers non ligneux par l'appui des groupes cibles en infrastructures marchandes (hangars, magasins de stockage en gros, boutiques, etc.) ; 48 infrastructures de commercialisation et de transformation des PFNL ont été construites ;
 - la formation des femmes en technique de gestion forestières ;
 - la dotation des femmes en matériel de collecte, de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des PFNL ;
 - la dotation en semences et en matériels de production de plants.

Les interventions en la matière se poursuivront de manière générale et en particulier dans les zones d'interventions des projets du ministère.

Les femmes occupent davantage des postes de responsabilité au sein des organisations associatives d'exploitations forestières, de gestion et de protection de l'environnement.

3. La redynamisation de la cellule genre par la relecture de l'arrêté portant création, composition, attributions et fonctionnement de la cellule genre pour prendre en compte l'ensemble des acteurs du ministère.

En effet, après les mutations institutionnelles intervenues au cours de l'année 2012 dans le département et la mobilité d'une partie de ses membres, la relecture de l'arrêté instituant la cellule genre du ministère s'était avérée nécessaire pour sa redynamisation.

2.12. Dans le secteur de la santé

Recommandation 1 : L'équipement du centre hospitalier régional de Dédougou d'un échographe et d'un cardiogramme' pour un meilleur suivi des grossesses.

Le CHR de Dédougou dispose d'un appareil pour l'échographie même s'il est un peu ancien.

Il faut noter la pose de la première pierre d'une maternité moderne de Dédougou par la première dame à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 2012.

Recommandations 2 : L'affectation de personnel spécialisé pour la prise en charge des maladies des femmes et des enfants.

Les CHR de Banfora, de Dédougou, de Gaoua et de Tenkodogo disposent d'au moins un gynécologue.

Les CHR de Tenkodogo et de Dédougou disposent de pédiatres. Les autres ont des attachés de santé en pédiatrie.

Tous les CMA de ces régions disposent au moins d'un médecin formé en chirurgie essentielle pour la prise en charge des urgences obstétricales.

Il faut cependant relever que la mobilité du personnel ne garantit pas à tout moment la disponibilité de personnel spécialisé.

Recommandation 3 : Promotion de l'utilisation des méthodes de planification familiale à tous les niveaux au sein de la communauté.

Le repositionnement de la planification familiale depuis 2006 avec un focus sur l'offre des méthodes contraceptives au niveau des formations sanitaires, dans les communautés. Il existe même des stratégies avancées dans certaines formations sanitaires pour l'offre de méthodes de longue durée.

En fin 2011, l'activité de distribution à base communautaire des produits contraceptifs couvre les treize (13) régions sanitaires, les 63 districts sanitaires, 6352 villages (dont 2312 à plus de 10 km, soit 36%), 324 secteurs (dont 37 à plus de 10 km, soit 11%).

Pour la région du Centre-est, 56% des villages situés à plus de 10 km d'une formation sanitaires des 6 districts, hormis Zabré, sont couverts par la distribution à base communautaire des produits contraceptifs.

Recommandation 4 : Le renforcement de la communication entre les associations à base communautaire et les populations pour une bonne adhésion dans le domaine de la santé.

La sensibilisation est régulièrement faite en utilisant les canaux suivants : les médias audiovisuels de couverture nationale ou locale, la presse écrite, les crieurs publics, les religieux et les coutumiers.

Dans le cadre de la contractualisation, le paquet d'activités comporte la sensibilisation et l'information des populations sur la promotion de leur santé, l'offre et la disponibilité des services de santé.

Recommandation 5 : L'appui aux structures féminines de base pour les actions de sensibilisation contre les maladies des femmes et le VIH/SIDA.

Les associations féminines sont appuyées techniquement au niveau des districts sanitaires d'intervention dans la réalisation de leurs activités. Certaines associations bénéficient de financement de plusieurs partenaires.

Recommandation 6 : Le renforcement des compétences du personnel médical et paramédical pour la prise en charge des maladies spécifiques des femmes.

Le personnel de santé est régulièrement mis à jour sur les différentes pratiques pour la prise en charge des cas. Cette formation continue est faite au niveau des districts, des hôpitaux, au niveau central et même en dehors du pays.

Recommandation 7 : La subvention des médicaments inscrits dans le traitement des maladies génitales féminines.

La gratuité porte sur :

- le paludisme grave (premier traitement) chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans ;
- la vaccination des femmes enceintes et des enfants ;
- le fer/acide folique et le sulfadoxine pyriméthamique pour les femmes enceintes ;
- les réactifs pour la PTME ;
- le traitement par les antirétroviraux.

Les actions de subvention portent sur :

- les produits contraceptifs ;
- les médicaments et consommables dans les accouchements et les Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU).

Chaque année, les prix des médicaments sont revus dans le sens de l'amélioration de l'accès financier des populations aux produits.

Recommandation 8 : L'appui aux associations pour la poursuite du dépistage des maladies génitales féminines (cancer du col de l'utérus, cancer du sein, etc.).

Les associations féminines sont appuyées techniquement au niveau des districts sanitaires d'intervention dans la réalisation de leurs activités.

Recommandation 9 : L'augmentation des structures sanitaires afin de réduire les taux de mortalité maternelle et morbidité infantile au Sahel.

Le rayon moyen d'action théorique dans la région du Sahel a évolué de 12,65 km en 2006 à 11,9 km en 2011. Cette région présente sa spécificité de population nomade, ce qui nécessite des actions plus centrées sur le déplacement des prestataires que la construction des formations sanitaires.

Recommandation 10 : L'accroissement de l'offre de la couverture sanitaire et la mise à disposition d'un personnel formé et disponible dans les structures afin de contribuer à réduire la mortalité maternelle et infantile.

En matière de l'accroissement de l'offre de couverture sanitaire, le nombre de CSPS est passé de 1548 à 1611 en 2010, soit une augmentation de 63 CSPS ; ce qui réduit le rayon moyen d'action théorique de 7,4 km à 7,3 km.

S'agissant de la disponibilité du personnel, plusieurs actions ont été menées en 2011 dans ce domaine. Il s'agit notamment de :

- la mise à la disposition du ministère de la santé de 2032 agents de santé toutes catégories confondues par l'Ecole nationale de Santé publique (ENSP), dont 55 accoucheuses auxiliaires, 253 sages femmes et maïeuticiens d'Etat, contre 1370 agents de santé en 2010 ;
- le recrutement de 41 médecins, 18 pharmaciens généralistes et de 11 médecins spécialistes contre 34 médecins, 8 pharmaciens généralistes et 4 médecins spécialistes en 2010 ;
- le recrutement de 41 médecins et 18 pharmaciens généralistes, de 11 médecins spécialistes contre 34 médecins 8 pharmaciens généralistes et 4 médecins spécialistes en 2010 ;
- le recrutement de 824 agents de santé inscrits à titre privé au profit des régions sanitaires déficitaires contre 626 en 2010 ;
- la formation de 11 médecins en chirurgie essentielle contre 27 en 2010.

Recommandation 11 : La prise de mesures idoines afin de réduire le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes.

Les actions portent sur :

- la sensibilisation des populations ;
- les activités de prévention des transmissions du VIH de la mère à l'enfant : c'est une porte d'entrée importante pour la prise en charge médicale des femmes et des enfants ;
- le dépistage en milieu de soin (cas de malnutritions chez les enfants, tuberculose, cancers et autres) ;

- la gratuité des services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH depuis le dépistage jusqu'à la prophylaxie ;
- dans le cadre de la PTME, le pourcentage de femmes enceintes dépistées séropositives est passé de 12,2% en 2003 à 0,86% en 2011.

Recommandation 12 : L'adoption et la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre les cancers féminins et les fistules obstétricales.

Le ministère, avec l'appui d'autres départements ministériels et des partenaires techniques et financiers, a adopté le 24 avril 2012 un programme national de lutte contre les fistules obstétricales pour la période 2012-2015.

Par ailleurs des actions de préventions et de prise en charge de cas de fistules et la réinsertion des femmes sont réalisées.

Quant aux programmes de lutte contre les cancers, il est en cours d'élaboration.

La perception socioculturelle de la fistule constitue un obstacle à l'accès des femmes aux services. Il en est de même du coût de la prise en charge chirurgicale.

2.13. Dans le secteur de la promotion de la femme

Recommandation 1 : L'amélioration de la représentativité des femmes dans les postes nominatifs, les postes de responsabilité dans l'administration et les conseils d'administration des sociétés d'Etat.

Le ministère de la Promotion de la femme a initié un certain nombre d'activités visant à améliorer la représentativité des femmes dans les instances de décision. Il s'agit notamment de :

- la vulgarisation de la loi sur le quota genre auprès des organisations féminines et des leaders villageois dans les 13 régions ;
- la formation des plus de 160 leaders politiques de 80 partis politiques sur la prise en compte des aspirations des hommes et des femmes dans les programmes politiques ;
- la vulgarisation de la Politique nationale Genre et de certains textes nationaux et internationaux sur les droits de la femme à l'endroit d'un grand public : plus de 18 000 exemplaires de la PNG ont été dispatchés auprès des acteurs ;
- la réalisation d'une étude sur les valeurs culturelles positives en faveur de l'égalité entre les sexes dans les traditions burkinabè ;
- l'organisation de trois rencontres de concertation et d'échanges avec les responsables à la coordination des femmes des partis politiques ;
- l'élaboration d'un répertoire synthétique des femmes cadres dans les différents ministères et institutions et dans le privé.

Recommandation 2 : L'élaboration d'un décret d'application de la loi n°10-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales au Burkina Faso.

Une rencontre d'échanges avec les organisations de la société civile et les partis politiques, organisée le 07 février 2012 par le ministère de la Promotion de la femme, a réuni les partis politiques, les associations féminines, la société civile afin de trouver des stratégies pour favoriser un meilleur positionnement des femmes sur les listes électorales.

L'élaboration de la note explicative de la loi sur le quota genre a permis une large diffusion et une vulgarisation de ladite note et de la loi N°010-2009/AN portant fixation de quotas (par région) afin de permettre à tous les acteurs et à toute la population de s'appropriier du contenu. Pour cela, des tournées ont été effectuées dans toutes les 13 régions du Burkina Faso et a connu la participation des partis politiques, des autorités administratives, coutumières et religieuses, la société civile, les associations.

Recommandation 3 : La construction et l'équipement du centre de promotion féminine de Komtoèga et du projet de construction et d'équipement des centres de promotion féminine de Bittou et de Zabré.

Des maisons de la femme ont été construites à Bingo (province du Passoré), à Sabsé (Bam), à Doulougou (Bazéga), à Saria (Boulkiemdé) et à Bittou. Pour cette année, il est prévu la construction des maisons de la femme à Sika (Sanmatenga), à KonkiIpala (Kadiogo), à Baskouré (Kourritenga); à Guiloungou (Oubritenga), à Ziniaré (Oubritenga) et à Koundougou dans le Houet.

Le manque de financement n'a pas permis de construire pour les autres localités.

Recommandation 4 : L'obtention d'un terrain et la construction d'une Maison de la femme au centre ville, dotée d'un centre d'apprentissage afin de permettre aux jeunes filles d'apprendre des métiers.

Une maison de la femme a été construite dans l'arrondissement de Konsa dans la ville de Bobo-Dioulasso.

Recommandation 5 : La construction de centres de concertation dans les 24 communes rurales et la réfection des quatre maisons de la femme dans les communes.

Pour cette année 2012, il est prévu la réfection des maisons de la femme de Gaoua, de Dédougou, de Banfora, de Houndé, de Ouargaye et de Tenkodogo.

Actions menées par le MPF dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNG, le MPF a élaboré un Programme de renforcement des capacités des acteurs (PRCA, août 2011-mars 2012, qui a été prolongé jusqu'en fin septembre 2012). Les activités réalisées dans le cadre de ce programme, entre septembre 2011 et fin juin 2012, se présentent comme suit :

a) *Promotion d'un environnement socioculturel favorable à la mise en œuvre effective de la PNG*

- La vulgarisation de la PNG et de certains textes nationaux et internationaux sur les droits de la femme à l'endroit d'un grand public : plus de 18 000 exemplaires de la PNG ont été dispatchés au près des acteurs.
- La production et la diffusions d'articles sur les stéréotypes défavorables aux femmes dans les presses écrites.
- La réalisation d'émissions radios et télévisées sur les grossesses non désirées des filles en milieu scolaire, la loi sur le quota genre, les défis de l'application des textes, les unions non célébrées devant l'officier de l'état civil, les grossesses précoces et la transmission du VIH/SIDA.
- la formation de plus de 160 leaders politiques de 80 partis politiques sur la prise en compte des aspirations des hommes et des femmes dans les programmes politiques,
- La réalisation de conférences-débats sur l'égalité d'accès, de maintien et de réussite des filles et des garçons dans les formations formelles et non formelles dans les 45 provinces du Burkina.

b) *Amélioration des instruments juridiques en faveur de l'égalité entre les sexes ainsi que leur application au niveau national*

- La vulgarisation de la loi sur le quota genre auprès des organisations féminines et des leaders villageois dans les 13 régions.
- La formation de plus de 400 para-juristes sur la protection des femmes et des hommes victimes de violences domestiques dans les 13 régions.
- La réalisation d'une étude sur les insuffisances du code pénal par rapport aux violences faites aux femmes et aux filles.
- L'identification de violences faites aux femmes et aux filles et non prises en compte dans le code pénal.
- L'inventaire et l'analyse critique des dispositions discriminatoires du Code des personnes et de la famille.
- La réalisation d'une étude sur les conditions de fond et de forme d'union de mariage dans les 3 principaux groupes religieux.

c) *Renforcement des capacités techniques et la synergie d'action des acteurs de la mise en œuvre de la PNG*

- Une série d'ateliers régionaux d'information et d'échanges au profit des cellules genre des ministères et institutions publiques, des organisations de la société civile

et du secteur privé des treize régions du pays. Ces ateliers régionaux ont permis aux différents acteurs d'appréhender leurs rôles dans la mise en œuvre de la PNG.

- La réalisation des études diagnostiques des inégalités liées au genre au sein de tous ministères et institutions a permis d'impliquer les premiers responsables des départements ministériels et de connaître leur vision en matière de prise en compte du genre. Les résultats des diagnostics institutionnel et organisationnel ont permis de mesurer le niveau de prise en compte du genre au sein des structures et d'élaborer des plans d'action genre pour la période de 2013 à 2015 au profit des structures concernées.
- L'organisation de rencontres de concertation avec les autres départements ministériels pour et favoriser la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des politiques et programmes sectoriels.
- La mise en place de toutes les structures et instances de pilotage et de coordination de la PNG au niveau central et décentralisé : cellules genres, COREPGenre et COCOPGenre.

d) Renforcement des capacités de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la PNG

- L'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication en vue de renforcer la circulation de l'information sein du ministère et à l'extérieur du ministère.
- L'élaboration de programmes leviers sur des thématiques prioritaires : grossesses non désirées des adolescentes, l'entrepreneuriat féminin, genre et VIH/SIDA, transfert de technologie, mortalité maternelle.
- La formation des cadres du ministère en technique d'analyse des politiques, programmes et projets sectoriels selon le genre.
- Le renforcement des ressources humaines au sein du Secrétariat permanent du CONAPGenre : un expert genre et un gestionnaire ont été recrutés par l'UNFPA et mis à la disposition du SP/CONAPGenre.
- Le renforcement des capacités matérielles des services du ministère.
- L'évaluation de la gestion et le fonctionnement des 48 maisons de la femme et des Centres de promotion féminine (CPF).

2.14. Dans le secteur des enseignements secondaire et supérieur

Recommandation 1 : La réalisation d'infrastructures au niveau du secondaire à même de prendre en compte l'accroissement des élèves du primaire.

- La construction d'amphithéâtre et de cités universitaires.

- 79 CEG construits avec 105 salles complémentaires.
- L'ouverture de 05 lycées à six classes.
- 58 forages, et 08 sièges de directions régionales.
- La construction de CEG dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (CEG de Bogodogo, de Boulmiougou, de Paspanga, etc.).
- Augmentation du nombre d'établissements publics et privés (1260 dont 529 du public en 2009/2010 à 1415 en 2010/2011 dont 610 du public, soit une augmentation de 155 établissements.
- L'achèvement des travaux de constructions de deux amphithéâtres jumelés et d'un bâtiment R + 2 a usage de cours à l'université Ouaga II.
- La construction d'un complexe de deux amphithéâtres de 300 places chacun ; d'une bibliothèque ; d'une salle informatique et de six bureaux à l'IDS.
- La construction de six salles de cours de 600 places à l'UPB.
- La construction d'un centre de ressources informatiques de 260 postes à l'Université de Ouagadougou.
- La construction d'une salle de cours R + 2, d'un laboratoire de PC, et d'un amphithéâtre de 1000 places à l'université de Koudougou.
- L'ouverture des pôles universitaires de Fada N'Gourma et de Ouahigouya.

Recommandation 2 : La construction des centres communautaires afin d'héberger les filles.

Pour le moment, la planification pour l'implantation des centres d'hébergement est faite dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sous sectorielle du MESS. La mise en œuvre a débuté en 2012 avec la construction de deux centres d'hébergement pour jeunes filles.

En attendant que ces centres soient une réalité, le MESS apporte son appui aux acteurs du secteur privé qui font la promotion des internats et centres d'hébergement.

2.15. Dans le secteur de la justice

Recommandation 1 : La prise de mesures plus vigoureuses et dissuasives afin de mettre fin aux actes de violences et d'agressions sexuelles, comme les viols des filles et des enfants (Si possible des statistiques sur les cas de viol et les sanctions prises).

Les viols et les agressions sexuelles de tout genre sont fermement punis par le code pénal. Aussi, toutes les affaires d'agressions sexuelles portées devant les juridictions sont traitées conformément aux dispositions judiciaires. Cependant, le viol étant traité comme une affaire criminelle, le traitement du dossier est souvent long. Pour cela, des réflexions sont menées au niveau des acteurs judiciaires dans la perspective d'un traitement plus diligent des cas de viol.

Par ailleurs, de façon générale, des campagnes de formation et des ateliers de plaidoyer sur la lutte contre les violences faites aux femmes ont été organisés au profit du personnel judiciaire, notamment les magistrats, dans le but d'une meilleure prise en charge des femmes et de l'application ferme des peines prononcées à l'encontre des auteurs de violences. Ces ateliers de plaidoyer et de formation ont eu lieu en décembre 2010 à Tenkodogo et en février 2011 à

Boromo, en collaboration avec le Secrétariat permanent du Comité national de lutte contre la pratique de l'excision (SP/CNLPE).

Recommandation 2 : Le renforcement des actions pour lutter contre le mariage forcé qui favorise la déscolarisation des filles et la multiplication des victimes des fistules obstétricales.

Comme souligné plus haut, des actions de sensibilisations et de formation à l'endroit des magistrats sont menées pour une meilleure prise en charge des cas de violences faites aux femmes.

Par ailleurs, des commissions pour l'assistance judiciaire aux personnes défavorisées, constituées en majorité de femmes, sont en cours de mise en place et doivent être fonctionnelles dans les mois à venir.

Les actions seront plus concrètes avec la relecture des différents textes (code pénal, code de procédure pénale), envisagée pour l'année 2012.

Il faut y ajouter l'élaboration en matière judiciaire, d'un « Projet de lutte contre les violences basées sur le genre », dont le financement est sollicité à l'UNFPA depuis janvier 2012. La mise en œuvre de ce projet permettra au personnel judiciaire une meilleure appréhension et une prise en charge efficace des dossiers de violences faites aux femmes.

Le mariage forcé est également puni par le code pénal. Il en est de même des pratiques néfastes du mariage traditionnel tel que le versement de la dot. En effet, le versement de la dot est interdit aux articles 378 et 379 du code des personnes et de la famille. En tout état de cause, des réflexions sont en cours en vue de la prise en compte de façon générale des violences faites aux femmes lors de la relecture du code pénal envisagée pour cette année 2012.

En matière de genre, les actions menées ont surtout concerné les sensibilisations à travers les séminaires de formation sur le genre en mars 2011 auxquels ont pris part plusieurs magistrats.

En outre, toujours dans le cadre de la sensibilisation, on note, la reproduction en février 2012 de mille (1000) exemplaires de dépliants sur le mariage, qui devront bientôt être mis à la disposition du public.

2.16. Dans le secteur des transports, des postes et de l'économie numérique

Recommandation 1 : Le renforcement de la politique de vulgarisation des TIC auprès de la population féminine pour une large appropriation.

Avec une population constituée à près de 52% de femmes, le Burkina Faso est conscient qu'aucune politique de développement humain durable ne peut produire les résultats escomptés sans une véritable promotion de la femme, sa réelle implication dans le processus de développement et à la prise de décision, et une appropriation des technologies de l'information et de la communication. Ces technologies, en promettant de meilleures perspectives économiques, une participation politique plus grande, une communication avec le monde extérieur, un accès facile à l'information et une capacité accrue d'acquérir des

connaissances et des compétences, et de transcender les restrictions sociales, offrent des occasions uniques et opportunes pour les femmes.

Fort de ce constat, le ministère des Transports, des postes et de l'Economie numérique reste disponible, solidaire et engagé en faveur de toutes les initiatives visant la diffusion des technologies de l'information et de la communication auprès des femmes au Burkina Faso.

Recommandation 2 : La création progressive de centres communautaires multimédias et d'information au niveau de trois (03) maisons de la femme de la région du Plateau central.

La démocratisation de l'accès à l'Internet et autres TIC est une préoccupation permanente pour le MTPEN. Dans ce cadre, une des solutions pratiques est l'accès communautaire, compte tenu du coût de connexion à Internet et des revenus financiers des ménages. Le ministère soutient toutes les initiatives dans ce sens. C'est ainsi qu'actuellement, le ministère a réussi à obtenir auprès du gouvernement un soutien financier pour accompagner les seize (16) centres ADEN (Appui au Désenclavement Numérique) par le paiement des frais de connexion à Internet.

Pour ce qui concerne la création des centres d'accès, le ministère est disposé à élaborer des termes de références relatifs à la création de centres communautaires multimédias. Ces termes de références pourront servir pour faire des plaidoyers auprès de bailleurs de fonds.

Recommandation 3 : Le renforcement des actions de lutte contre une utilisation abusive et négative des TIC dans les circuits de la migration, de la traite des femmes, du travail forcé des femmes, de la pédophilie, du proxénétisme et du tourisme sexuel.

Depuis 2005 se tient annuellement la semaine nationale de l'Internet avec pour objectif global de promouvoir et de vulgariser l'Internet et les autres technologies de l'information et de la communication au Burkina Faso. A chaque édition, le ministère chargé des TIC fait appel, entre autres, à l'ONG Réseau national Genre et TIC (RENAGETIC) pour aider à investiguer sur l'apport des TIC dans la recherche de l'équité entre genres dans la société de l'information. Aussi, au cours de la vaste campagne d'initiation aux TIC organisée à l'occasion de chaque SNI, cette ONG mobilise les femmes membres des associations féminines en faveur de leur formation.

De même, dans sa politique sectorielle en adoption, le MTPEN a pris l'engagement d'édifier une société de l'information moderne et inclusive. Il est prévu dans le programme IV de cette politique sectorielle, la réalisation d'actions de formation et de renforcement de capacités. Il s'agit de vulgariser l'utilisation de l'outil informatique à travers des campagnes d'initiation et de sensibilisation, d'appuyer les centres de formation partenaires, de favoriser l'adéquation des curricula aux besoins TIC du marché de l'emploi et de valoriser les compétences dans le domaine par l'instauration d'un passeport TIC national.

Dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, le MTPEN s'est engagé à protéger les citoyens dans le cyberspace et à promouvoir leur droit inaliénable d'accès à l'information et au savoir dans un environnement sûr et sans danger. Aussi, il a soumis au ministère chargé de la justice deux avant-projets de loi sur la modification du code pénal et du code de procédure

pénale pour prendre en compte les nouvelles infractions relatives à la cybercriminalité. L'aboutissement de cette mesure donnera une réponse adéquate à cette préoccupation légitime exprimée.

2.17. Dans le secteur de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi

Recommandation 1 : Prendre des mesures pour mettre fin à la ségrégation professionnelle en allouant des ressources adéquates à l'éducation et aux formations axées sur les compétences.

Des formations sont dispensées dans les différents centres de formation professionnelle du ministère au profit des jeunes femmes et hommes :

- 3689 femmes formées dans plusieurs domaines en 2010 et 2011 sur financement du Fonds d'appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFFA) ;
- la formation aux métiers dans le cadre du Programme de formation de 10 000 jeunes aux métiers ;
- la formation des femmes à travers le Programme de formation en entrepreneuriat ;
- 832 femmes sur 1898 personnes ont obtenu le Certificat de Qualification Professionnelle en 2011.

Recommandation 2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes employées en mettant un accent particulier sur celles du secteur informel.

- La Politique nationale de l'emploi (PNE) et le Programme spécial de création d'emplois (PSCE).
- La dotation de 10 groupements féminins par commune rurale de technologies à travers le PSCE.
- Le financement de projets de femmes à travers les différents fonds du ministère.

Recommandation 3 : Faire de l'équité du genre, une composante explicitement inscrite dans les plans et programmes de développement au niveau local, provincial, régional et national, surtout ceux orientés vers le développement durable et la réduction de la pauvreté afin de faire de l'égalité, un centre d'intérêt dans toutes les politiques publiques.

Dans l'objectif stratégique 4 du PNE, il est prévu la promotion de l'emploi des femmes par le renforcement et la valorisation de leur rôle dans le développement économique.

Dans le Programme spécial de création d'emplois, la composante 4 qui s'intitule « Autonomisation économique des femmes » est entièrement consacrée à la promotion des activités des femmes.

2.18. Ministères non interpellés en 2010, mais qui ont menées des actions qui entrent dans le cadre de la mise en œuvre de certaines recommandations

2.18.1. Ministère des Droits humains et de la Promotion civique (MDHPC)

Un atelier de formation de cinquante (50) représentant(e)s des OSC sur le thème « genre et cycle des projets » (Octobre 2011).

Quatre (4) conférences dans des établissements scolaires sur le thème « les violences en milieu scolaire (Novembre 2011).

Des rencontres avec des structures intervenant dans le domaine de l'enseignement en vue de la ratification de la convention sur l'interdiction de la discrimination dans l'enseignement en mettant l'accent sur la discrimination à l'égard de la femme (Juillet 2010).

Des sessions annuelles de formation sur la convention contre la torture au profit des OPJ et des GSP en mettant l'accent sur les conditions de détention des femmes et des enfants (Octobre 2011 pour la dernière session).

Des tournées de sensibilisation par le théâtre forum dans les provinces sur les « exclusions sociales » (Mars 2010 et avril 2011).

L'élaboration de la politique sectorielle des droits humains prenant en compte le genre (En cours).

L'adoption du rapport sur l'état des personnes âgées (Septembre 2011).

Des journées d'échanges, de réflexions et de sensibilisations avec les acteurs judiciaires sur les types de violences et leurs conséquences sur les victimes, les familles et les communautés (Mars 2011).

2.18.2. Ministère de l'Habitat et de l'urbanisme (MHU)

A la faveur de la commémoration de la 155^{ème} journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars de chaque année, le MHU a organisé le lundi 12 mars 2012 dans la cours de la Société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR), une cérémonie de remise de prix aux femmes du département. Au total, dix femmes ont été primées dont six(06) ont reçues des attestations de reconnaissances pour leur contribution particulière à l'habitat et à l'urbanisme au Burkina Faso, dans le but de valoriser leurs compétences dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

Dans le cadre du programme 10 000 logements sociaux, un accent particulier a été mis sur le genre. Au delà des conditions générales d'éligibilité aux logements, le sexe est intégré dans les critères principaux de sélection. Ces critères pour la sélection ainsi que pour la pondération permettent de classer les demandeurs par ordre de priorité pendant les attributions. Les femmes ont bénéficié mais les statistiques désagrégées ne sont pas disponibles.

2.18.3. Ministère de la Défense et des anciens combattants (MDAC)

Depuis un certain nombre d'années, le ministère de la Défense fait la promotion des femmes et des jeunes filles dans les différents corps militaires. C'est ainsi que de vingt-deux (22) filles recrutées au Prytanée militaire du Kadiogo (PMK) pour l'année scolaire 2007-2008 (1^{ère} promotion de filles) l'effectif de filles est passé à cent-quatre (104) en 2011. Il en est de même pour la gendarmerie nationale où de quarante-neuf (49) jeunes filles recrutées en 2007 (1^{ère} promotion), leur nombre est passé à cent cinquante (150) en 2011. Dans les autres corps militaires également les jeunes filles sont recrutées : de trente-quatre (34) en 2007, l'effectif est passé à deux-cent-quatorze (214) en 2011. Cet accroissement des effectifs féminins répond à un souci de disposer de personnels qualifiés pour certains emplois et de promouvoir le genre dans les Forces armées nationales pour une meilleure cohésion sociale.